

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP président
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
ÉTAIENT ABSENTS MME LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 100

Séance tenue le 26 mars 2003, à 19 h 30
Auberge Grand-Mère
10, 6^e Avenue
Grand-Mère

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 26 MARS 2003	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE	
DENIS HOULE, YVAN MARTIN, CLAUDE TRUDEL	2
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DE LA MAURICIE	
CLAUDE ARMSTRONG, ANDRÉ AUGER, YVAN MARTIN, JOHANNE MARCOTTE.....	14
OPPOSANTS AU PROJET DE PORCHERIE À SAINT-PROSPER	
RENÉ C. GRAVEL	29
REPRISE DE LA SÉANCE	35
SYNDICAT DE LA RELÈVE AGRICOLE EN MAURICIE	
ÉRIC BOUCHARD, JEAN-PHILIPPE DESCHÊNES-GILBERT, GUILLAUME LEMIEUX, YVAN MARTIN	36
UNION PAYSANNE MAURICIE	
MICHÈLE BEAUREGARD, EVELYNE BELLEMARE, PIERRE FERRON, GAÉTAN LABELLE	47
FERME PORCIBEL INC.	
YVAN FRÉCHETTE	62

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Alors, bonsoir à vous, mesdames et messieurs. Je m'appelle André Beauchamp et j'ai le privilège et l'honneur de présider les travaux de cette commission ici ce soir, la commission sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10 Comme vous le savez, nous sommes sur la Commission quatre personnes. Et deux personnes siègent, ce soir, à Alma: madame Louise Boucher et monsieur Alfred Marquis. Ce soir donc, nous sommes deux ici, monsieur Mario Dumais et moi-même pour l'audition des mémoires.

15 La Commission est accompagnée de madame Julie Cyr que vous voyez à la table à côté, ainsi que de monsieur Daniel Bérubé. Madame Cyr agit comme analyste auprès de la Commission; monsieur Bérubé comme spécialiste en communication. À la régie, monsieur Daniel Moisan et monsieur Jean Métivier. Aux prises de notes et la transcription sténographique, madame Lise Maisonneuve. Et à l'arrière, la personne qui vous a accueillis, la coordonnatrice de la Commission, madame Suzanne Bouchard.

20 La Commission a commencé ses travaux le 15 septembre dernier et devrait remettre un rapport au ministre de l'Environnement au 15 septembre de la présente année. Comme il n'y avait pas d'étude d'impact dans le dossier, nous avons commencé nos travaux par des séries de journées de réflexion que nous avons appelées des journées thématiques, pour saisir un peu
25 différentes dimensions de la production porcine.

30 Puis après, nous avons fait une longue tournée de 15 régions au Québec pour permettre aux personnes de pouvoir poser des questions à un certain nombre d'experts, représentants des ministères impliqués, ministère de l'Agriculture, ministère de l'Environnement, ministère de la Santé, des Affaires municipales, représentants de La Financière et autres.

35 Cela a permis de faire sortir beaucoup d'informations, vous a permis, j'espère, de mieux comprendre les tenants et les aboutissants du dossier. Et nous en sommes maintenant à la période des mémoires. Normalement, en tout cas, toute personne, groupe, institution, municipalité qui veut exprimer son opinion à la Commission peut le faire dans le cadre de
40 mémoire. Nous avons déjà plus de 300 mémoires reçus et c'est la raison pour laquelle l'équipe de la Commission est divisée en deux groupes, pour permettre d'accélérer nos travaux.

40 Et ce soir, nous entendrons six mémoires. La procédure est toute simple. Nous disposons d'à peu près une demi-heure par intervenant. Et quand vous venez, vous venez vous asseoir, vous présentez votre mémoire. Normalement, nous l'avons lu et nous en avons discuté entre nous, et vous pouvez le présenter d'une manière succincte. Et ensuite, la Commission aimerait pouvoir échanger avec vous, pas du tout dans l'esprit de vous contredire ou de s'opposer à vous, mais dans le but de bien comprendre votre pensée et voir aussi comment vous vous

45 situez par rapport aux autres, puisqu'il y a une grande diversité d'opinions et qu'il est intéressant de voir les points de vue et comment chacun voit son rôle à l'égard des autres.

Juste pour l'inscription des mémoires, pendant que j'y pense, si jamais il y a des gens qui veulent déposer des mémoires, la période d'inscription est terminée, mais vous pouvez quand même déposer un mémoire à la Commission d'ici le 15 mai, un mémoire écrit que vous pouvez faire parvenir à la Commission — vous pourrez avoir les informations à l'arrière — mais dans ce cas-là, nous ne pourrons pas vous auditionner puisque nous terminerons les auditions pour la fête de Pâques.

55 La procédure prévoit que, s'il y avait dans les mémoires des erreurs de faits, il puisse y avoir un droit de correction, qui est un droit de rectification qui est accordé à toute personne dans l'assemblée. Alors si, dans un mémoire, il y a des erreurs de faits, vous pouvez utiliser ce droit de rectification en vous inscrivant auprès de madame Bouchard à l'arrière. Et à la fin de la soirée, je vérifierai s'il y a des droits de rectification. Je rappelle que ce n'est pas un droit d'argument. Ce n'est pas un droit de réfutation. Ce n'est pas un droit de plaider ou d'argumenter, mais simplement corriger des erreurs de faits qui ont pu se glisser dans certains documents.

60 Alors, ces préliminaires étant faits, j'invite maintenant la Fédération de l'UPA de la Mauricie, s'il vous plaît: monsieur Claude Trudel, monsieur Denis Houle, monsieur Yvan Martin.

65 Alors, bonsoir, messieurs.

M. CLAUDE TRUDEL :

Bonsoir.

70

LE PRÉSIDENT :

Pour les fins de l'identification de la transcription, j'aimerais savoir qui est qui parmi vous.

75 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Je démarre en me présentant moi-même, Claude Trudel. Je suis le président de la Fédération de l'UPA Mauricie.

80 **M. DENIS HOULE :**

Denis Houle, directeur régional de l'UPA Mauricie.

M. YVAN MARTIN :

85

Yvan Martin, responsable des dossiers d'aménagement d'environnement UPA Mauricie.

LE PRÉSIDENT :

90 Très bien. Alors, nous vous écoutons.

M. CLAUDE TRUDEL :

95 Messieurs les commissaires, je désire tout d'abord vous remercier pour l'occasion qui m'est donnée d'exprimer, au nom des producteurs et productrices agricoles de la Mauricie, notre opinion sur le développement durable de la production porcine et plus largement sur celui de l'agriculture en général. Cette consultation publique s'imposait afin de remettre les pendules à l'heure. Elle est une opportunité de transformer un débat basé essentiellement sur des émotions et des perceptions non documentées en réflexion axée sur les faits permettant d'envisager des solutions et de passer en mode action.

100 L'UPA de la Mauricie compte environ 1 550 producteurs et productrices agricoles regroupés en 8 syndicats de base et dans 11 syndicats spécialisés. L'agriculture mauricienne, c'est 1 550 producteurs et 4 281 travailleurs. C'est aussi 200 M\$ en Mauricie. C'est aussi 4,3 % des produits de la ferme de l'ensemble du Québec. Les principales productions animales sont, toutes proportions gardées, les mêmes que dans l'ensemble du Québec, soit: le porc avec 35 % des unités animales; le lait, 33 %; le bovin, 19 %; la volaille, 10 %; et quelques productions en émergence pour un 3 %. Le cheptel porcin de la Mauricie compte environ 3,5 % de celui de l'ensemble du Québec.

110 Voici, un extrait vidéo qui présente les attentes des producteurs.

Moi, ce que j'attends par le rapport du BAPE, moi, j'attends des solutions, qu'ils nous apportent des solutions aux problèmes qu'on vit présentement.»

115 «*Bien, mes attentes par rapport au BAPE, c'est que les efforts et les démarches qu'on a faits depuis quelques années par rapport à l'environnement, que ce soit reconnu.»*

120 «*Moi, j'aimerais ça qu'ils regardent chaque région par région, pour pas tous nous mettre dans le même panier.»*

125 «*Ce que j'espère qui va sortir réellement de ça, des audiences du BAPE, c'est qu'enfin que ce soit tout démystifié les origines de la pollution, qu'on n'est pas nécessairement des pollueurs.»*

130 «*C'est bien sûr de faire la lumière sur la production en tant que telle. Ça va donner un effet calmant, j'imagine, pour la population et ça va quand même donner un effet de conscientisation au niveau des producteurs eux-mêmes.»*

130 Contrairement à la plupart des autres professions, les conditions dans lesquelles s'exercent l'agriculture d'aujourd'hui demeurent difficiles: le travail est encore éprouvant physiquement; les heures sont interminables; le salaire est souvent dérisoire quand on considère le temps consacré à la ferme; on risque gros financièrement; on croule sous la paperasse. Et j'en

135 passe. Les producteurs font de lourds sacrifices pour remplir leur mandat d'alimenter leurs concitoyens. Seuls sont demeurés dans la profession agricole des «hommes et des femmes de passion».

140 La grande majorité des 1 200 exploitations agricoles de la Mauricie est de type familial. L'UPA favorise la ferme familiale dite à dimension humaine qui est exploitée et habitée par ses propriétaires occupants et, s'il y a lieu, leurs enfants.

145 À notre avis, le caractère rural de la zone verte doit être mis en valeur pour cette activité d'abord. Suite aux travaux de votre Commission, toute contrainte supplémentaire à l'agriculture ne devrait pas y avoir place, étant donné les vastes espaces disponibles en zone blanche, tout cela en respect avec les citoyens habitant déjà le territoire rural.

150 Les MRC et les municipalités ont entre les mains les outils nécessaires pour assurer une cohabitation harmonieuse entre les citoyens et les producteurs agricoles de leur localité, et ceci en concertation.

155 Comment sommes-nous arrivés à l'agriculture d'aujourd'hui? En fait, la commande de l'autosuffisance alimentaire est venue du gouvernement du Québec dans les années 70. Les producteurs agricoles ont livré la marchandise. L'autosuffisance alimentaire est une réalité au Québec depuis 1998.

160 En exportant plus que nous importons de produits agricoles, la balance commerciale penche en notre faveur et ce sont notamment nos exportations de porcs qui nous permettent de réaliser cet exploit.

165 Les Québécois bénéficient actuellement de l'un des paniers d'épicerie les moins chers au monde. Combien sommes-nous prêts à sacrifier à ce chapitre pour améliorer la qualité de l'environnement? Est-ce seulement aux consommateurs d'augmenter la part de leur budget pour s'alimenter? D'autre part, si la facture est payée par les autorités gouvernementales, est-ce que ce sera accepté par l'OMC? Les réponses ne sont pas simples et demandent réflexion et expérimentation. La rentabilité et, ultimement, la survie des entreprises agricoles québécoises sont en jeu.

170 La relève et le transfert de nos entreprises constituent aussi une problématique particulière qui devrait intéresser davantage nos gouvernements. Les fermes sont inaccessibles financièrement et la profession d'agriculteur est dévalorisée. Les jeunes qui veulent s'établir en agriculture ont souvent recours à l'intégration. Nous pensons que cette situation doit cesser.

175 La pollution de l'eau et les problèmes de senteur sont souvent dénoncés par les citoyens qui s'y opposent. L'agriculture est une nécessité vitale, économique et sociale. Elle assure le gagne-pain non seulement des producteurs mais également de celui de tous les travailleurs en aval qui oeuvrent directement ou indirectement dans la transformation alimentaire, la distribution ou dans la restauration, pour ne nommer que ceux-là.

180 Pour être rentable et survivre, l'agriculture doit composer avec les facteurs suivants: la baisse du nombre de fermes et la pérennité de la ferme familiale; la rareté de la relève et le transfert des entreprises; la rentabilité des fermes; l'expansion limitée des fermes existantes; la dévalorisation de la profession; l'acceptabilité des pratiques agricoles; la cohabitation des usages en milieu agricole; les effets de la mondialisation; la réglementation de tout acabit; et bien d'autres. Comme exemple, le REA et les dates du 1er octobre, au niveau des épandages.

185 Face aux pressions relatives à la gestion des odeurs, surtout attribuées à l'industrie porcine, une part importante de la réponse se situe au niveau de la recherche et de la mise en place de nouvelles technologies efficaces et accessibles aux producteurs. Actuellement, peu d'efforts y sont consacrés.

190 Il faut aussi favoriser la diversification des cultures et améliorer la pratique d'épandage.

195 Nous devons également continuer à développer nos connaissances et à identifier scientifiquement les causes de la contamination en milieu agricole. Nous avons l'impression qu'actuellement, tout revient sur le dos de l'agriculture, même si bien d'autres facteurs sont en jeu sur le plan de la santé humaine dont, notamment, les installations septiques.

200 Nous sommes en train d'évaluer les impacts de l'agriculture sur l'environnement et les autres activités humaines. Mais avons-nous évalué les impacts économiques, environnementaux et sociaux des autres activités humaines et la surabondance de la réglementation qu'elles engendrent sur l'agriculture elle-même?

205 À ce jour, toutes les instances décisionnelles ont réagi trop rapidement en instaurant des normes quelquefois disproportionnées avec la situation réelle à maîtriser. On note une grande disparité, voire une incohérence entre ces règlements adoptés à la sauvette.

210 Ils ont eu un impact néfaste et non mérité sur la valorisation de la profession. L'image réelle, l'image projetée et l'image perçue de l'agriculture ne correspondent pas. La responsabilisation des intervenants implique un réel partenariat dont nous sommes encore loin. Pour y parvenir, il faudrait corriger la croyance populaire voulant que les légumes et la viande, ça pousse dans les épiceries.

215 Nous voulons maintenant formuler nos recommandations à la Commission. Nous recommandons que le modèle de l'agriculture à mettre en place au Québec favorise l'autosuffisance et l'équilibre entre la satisfaction des besoins agroalimentaires de la population et la protection de l'environnement naturel et humain ainsi que de la rentabilité des entreprises.

220 Nous recommandons que le gouvernement du Québec finance une campagne de valorisation de la profession d'agriculteur.

Nous recommandons que la CPTAQ joue pleinement son rôle en s'opposant fermement à l'établissement d'usages non agricoles et non reliés à l'agriculture en zone verte.

225 Nous recommandons que La Financière agricole du Québec impose des plafonds dans ses programmes de soutien, CSRA et ASRA.

Nous recommandons que les gouvernements, provincial et fédéral, s'engagent à protéger les mécanismes de mise en marché des produits agricoles.

230 Nous recommandons que les besoins des producteurs agricoles soient au centre des préoccupations dans la mise en place des services-conseils.

235 Nous recommandons que le gouvernement soutienne directement la relève pour l'accès à la propriété au lieu de la pousser à l'intégrer.

Nous recommandons que, par ses politiques, le gouvernement du Québec soutienne politiquement et financièrement la ferme à dimension humaine.

240 Nous recommandons que le gouvernement du Québec soutienne financièrement les producteurs pour les coûts supplémentaires engendrés en matière de protection de l'environnement.

245 Nous recommandons que le gouvernement du Québec investisse substantiellement dans les nouvelles technologies, notamment dans le traitement des fumiers et lisiers.

Nous recommandons que chaque fois que le gouvernement adoptera des mesures réglementaires environnementales affectant l'agriculture, qu'elles soient assorties d'un financement équitable comme pour les municipalités et les industries.

250 Nous recommandons que la politique sur l'écoconditionnalité soit appliquée dans la perspective de favoriser et d'encourager les bonnes pratiques agricoles par des primes financières aux producteurs plutôt que dans les perspectives punitives.

255 Et une dernière recommandation, nous recommandons que l'UPA soit mandatée afin de préparer les plans de développement de l'agriculture pour l'ensemble du Québec et pour les régions, que ceux-ci constituent des contrats sociaux avec les intervenants impliqués.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DES CONCLUSIONS)

260 Au nom des producteurs de la Mauricie, je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

265 Alors, merci, monsieur Trudel. Merci du mémoire, il est substantiel. D'autres régions de l'UPA aussi sont venues nous voir, ce n'est pas toujours la même chose. Il y a des accents qui se ressemblent. J'aime beaucoup cette finale qui met beaucoup de pression sur la Commission. Alors, ça, c'est pour nous aider à dormir, sans doute!

270 Juste une petite question pour le profane que je suis. Dans la recommandation 5, en page 14 de votre mémoire, vous dites:

«Nous recommandons que les gouvernements, provincial et fédéral...»

275 ça, c'est intéressant, vous donnez des mandats au fédéral aussi. Alors, ça, c'est amusant, on va pouvoir partir une controverse là-dessus peut-être.

«... s'engagent par des gestes concrets et sans équivoque à protéger et à défendre les mécanismes de mise en marché des produits agricoles que les producteurs et productrices se sont donnés depuis près de 50 ans au Québec et qui en font un modèle unique dans le monde.»

280 Moi, je suis un profane dans ce domaine-là. J'ai l'impression que vous visez plus le lait qui, lui, a des quotas, que le porc qui me semble être un marché assez ouvert. Est-ce que vous visez un certain nombre d'éléments dans la mise en marché du porc, qui vous semblent importants, tant au niveau provincial que fédéral?

285 **M. CLAUDE TRUDEL :**

290 Pour la raison que vous évoquez par rapport au lait, c'est effectivement ça qu'on a voulu souligner. Par contre, pour la production porcine, bien, on sait à l'heure actuelle qu'on en fait de l'exportation. Donc, il y a une balance commerciale intéressante qui est faite à ce niveau-là.

295 Donc, on souhaite que nos gouvernements, bien sûr, reconnaissent cette façon de faire. Et puis bon, finalement, je pense que tout le monde est gagnant. Puis si on souhaite poursuivre, il va falloir appuyer la démarche des producteurs pour se conformer à tous les règlements environnementaux qu'on dépose, surtout au provincial mais aussi au fédéral je pense bien.

LE PRÉSIDENT :

300 Merci.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Merci, monsieur Beauchamp.

305 À la recommandation numéro 4, à la page 14, bon, vous avez, au début des considérations sur l'intégration dans le premier paragraphe et par la suite, vous recommandez que La Financière agricole impose des plafonds sur les programmes de soutien, tant le CSRA que l'ASRA.

310 On sait qu'à une époque antérieure, il y avait dans le programme de l'ASRA, en particulier dans le secteur porcin, des plafonds qui étaient imposés. Beaucoup de gens ont observé que des entités pouvaient assez facilement fractionner leur volume de production en des

entités juridiques différentes, de telle sorte qu'ils soient plusieurs fois éligibles et, par conséquent, qu'ils échappent aux règles de plafonnement.

315

Dans une autre région, une fédération régionale de l'UPA nous disait que quant à eux, ils favorisent que l'aide financière à travers l'ASRA soit dirigée non pas à des entités juridiques mais à des individus producteurs agricoles, de telle manière que les individus étant identifiables, que vraiment ils soient soumis au plafond. Comment réagissez-vous vis-à-vis cette idée-là que nous soumettaient les gens d'une fédération de l'UPA d'une autre région?

320

M. CLAUDE TRUDEL :

Question piège?

325

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Non, non, non, non, non, ce n'est pas piège du tout.

330

M. CLAUDE TRUDEL :

Non, non. Je suis à l'aise pour y répondre.

335

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Au fond, on pense que c'est une question très sérieuse à examiner, cette question de plafond. Et tant qu'à l'examiner, étant donné qu'elle a déjà été appliquée et que les gens la contournaient, si on voulait vraiment l'appliquer sérieusement, il faut voir comment on peut s'y prendre. Et eux, ils suggéraient ça. Donc, ce n'est pas pour vous piéger d'aucune façon mais pour connaître votre réaction.

340

M. CLAUDE TRUDEL :

Il est évident, en fait je fais référence aux discussions qu'on a tenues en région par rapport à cette question-là, c'est évident qu'on parlait de strates dans le passé au niveau des assurances, on faisait allusion à ça aussi, on a aussi soulevé la question que vous avez soulevée tout à l'heure, c'est certain qu'on est à la recherche de mécanismes pour éviter de retomber dans les mêmes traces qu'on avait dans le passé, c'est certain. On ne veut pas revenir là. Mais quand même, on voudrait se servir de cet outil-là pour contrôler un peu plus surtout ce qu'on appelle pour nous autres l'intégration. Je pense qu'on pourrait vraiment se servir de cet outil-là pour contrôler, mais avec des formules nouvelles, si je peux m'exprimer ainsi.

350

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

355 Merci. J'en ai une deuxième. Encore une fois, ce n'est pas un piège mais elle ne sera
peut-être pas facile à répondre. Étant donné que c'est votre suggestion, on va voir qu'est-ce que
vous avez à dire, à la suggestion 9, à la page 15, vous dites:

 «On recommande que...»

360 - au deuxième paragraphe -

 «... que le gouvernement du Québec soit conséquent avec ses politiques de
développement de l'agriculture et qu'il soutienne financièrement les producteurs pour les coûts
supplémentaires engendrés en matière de protection de l'environnement et que ces coûts soient
inclus dans le prix des aliments.»

365 Comment on peut faire ça?

M. CLAUDE TRUDEL :

370 Ce n'est pas facile à répondre, mais je vais tenter d'en faire un bout. Présentement, les
producteurs agricoles ont, de leurs revenus propres, investi énormément dans l'environnement,
dans la technique, dans les équipements et tout ça. Il y a comme un plafond que les producteurs
ont atteint, ils ne peuvent plus. Donc, on souhaite, comme dans d'autres entreprises, peut-être
de transformation, peu importe, où qu'on peut justement mettre le coût de production dans le prix
375 vendu, c'est ça qu'on souhaiterait que ça fasse.

 On sait que dans l'agriculture, on n'a jamais été capable d'aller chercher pleinement les
revenus dans le marché justement à cause de la situation économique et un peu le mandat qu'on
a de nourrir le Québec et plus. Ça fait que je pense qu'on est rendu à un point où est-ce qu'on doit
380 être là, demander à nos consommateurs, nos concitoyens de supporter ces efforts-là qui sont
consentis par les producteurs.

M. MARIO DUMAIS, commissaire:

385 Merci.

LE PRÉSIDENT :

390 Vous dites, à la page 8 de votre mémoire, dans la section 3.2, le deuxième paragraphe
de 3.2, vous commencez par une affirmation:

 «Les MRC et les municipalités ont entre les mains les outils nécessaires pour assurer une
cohabitation harmonieuse entre les citoyens et les producteurs agricoles de leur localité, et ceci en
concertation.»

395 Je ne vous demande pas de commentaire là-dessus, je vous dis juste, ce n'est pas
l'opinion des MRC qui viennent nous voir toutefois. Il y a au moins une controverse à ça. Mais ce
qui est intéressant, c'est que vous dites plus loin:

400 *«Nous avons résolument tendance à croire qu'en zone verte, la priorité doit aller à l'agriculture et que les nouveaux arrivants non producteurs devraient être confinés à la zone blanche.»*

405 Je me demande comment vous pouvez le faire. Imaginons un producteur agricole qui prend sa retraite et qui vend son fonds de terre et qui vend sa maison. Est-ce qu'il faut s'assurer que la personne qui va venir soit vraiment une -- comment on peut opérer, pour le bâti déjà là, un voeu comme ça?

410 Pour les nouveaux arrivants, je comprends bien qu'ils vont se bâtir une maison, ils ne peuvent pas aller en zone blanche. Mais pour les bâtiments déjà là, est-ce qu'il y a une intention très ferme là-dessus donc qu'ils devraient être confinés à la zone blanche.

M. CLAUDE TRUDEL :

415 Je pense que c'est incontournable. Une zone verte, ça demeure une zone verte; et une zone blanche, ça demeure une zone blanche.

On a des expériences en région qui démontrent qu'on fait une réelle cohabitation. Je peux vous citer l'exemple de la MRC de la Maskinongé dans laquelle il y a un comité, qu'on appelle
420 comité consultatif agricole, qui fonctionne très bien. Il faut dire aussi que c'est une MRC qui est vraiment agricole, mais il y a une harmonie entre ces gens-là pour justement cohabiter. Donc, on a bien délimiter les territoires, la zone blanche et zone verte, et on veut justement les protéger pour l'avenir.

425 Quand on sait qu'il y a des choses qui peuvent arriver dans le sens que vous exprimez, qu'une personne vienne de l'extérieur habiter, bien, à notre avis et puis de l'avis de la MRC aussi, on doit accepter les contraintes de la zone dans laquelle on accepte de vivre pour l'avenir.

Le territoire agricole du Québec n'est pas tellement grand et je pense qu'il faut mettre toute
430 l'énergie pour le protéger. Il faut protéger les productions et protéger les producteurs qui sont là aussi. C'est évident. Parce que le jour qu'on n'aura plus la superficie nécessaire pour produire la denrée de nos consommateurs, on devra l'importer. Puis ça, je pense que c'est tout le monde qui le regretterait de ne pas avoir protégé ses sols agricoles.

435 On a un exemple en Mauricie. Je pense qu'on doit s'en servir. Il y a d'autres MRC en Mauricie aussi qui ont la même approche, qui sont en train de développer cette approche-là aussi. On l'a fait de concert avec ces gens-là. On est ouverts au dialogue. On ne veut pas bloquer du développement mais on veut le faire dans le respect de chacun. Puis ça, ça se fait très bien, on réussit à le faire.

440

LE PRÉSIDENT :

Votre dernière recommandation, la 13, vous recommandez que:

445 *«L'UPA soit mandatée afin de préparer un plan de développement de l'agriculture pour l'ensemble du Québec et que les fédérations régionales soient chargées d'élaborer un plan territorial adapté à la réalité de chacune de ces régions.»*

450 Pourquoi mandater l'UPA et pourquoi pas mandater le ministère de l'Agriculture qui pourrait concerter les autres acteurs?

M. CLAUDE TRUDEL :

455 Qui est mieux placé pour parler d'agriculture que les agriculteurs? Mais pour y répondre, je vais laisser mon directeur, monsieur Denis Houle, argumenter sur la question.

M. DENIS HOULE :

460 L'idée vient de l'UPA. Donc, elle se propose elle-même pour travailler là-dessus, mais avec d'autres intervenants.

465 L'espace agricole, quand on regarde ça, on a un vaste espace où les règles du jeu ne sont pas claires. On a de la réglementation qui change au gré du vent, ça change très rapidement. On a un projet; six mois plus tard, ça ne fait plus. On a mis beaucoup d'énergie dedans, la réglementation a changé, tout ça, bon.

470 Et il n'y a pas grand monde qui a la place, ce n'est pas comme cette commission, mais a la place pour dire ce qu'elle en pense, alors que les plans de zonage ou les schémas d'aménagement des MRC, là c'est clair, on s'entend. On fait un contrat, dans le fond, entre des intervenants sur le territoire pour dire que telle chose va à telle place. Et si on change d'idée, bien, le monde est consulté. Puis effectivement, là, il y a la place à s'harmoniser -- pas nécessairement s'harmoniser, mais à évoluer, alors qu'en agriculture, ce n'est pas le cas à l'heure actuelle.

475 Puis ça permettrait d'ailleurs de -- ce qu'on souhaite, c'est que, en Mauricie, on a une agriculture diversifiée, c'est qu'elle demeure diversifiée. Peut-être bien qu'un plan d'aménagement comme celui-là, qui serait réalisé par l'UPA et les autres intervenants qui sont intéressés, bien, pourrait contribuer dans ce sens-là. Les règles du jeu seraient établies, il y aurait un contrat social, ce qu'on n'a pas du tout à l'heure actuelle.

480

LE PRÉSIDENT :

485 Je trouve l'idée fort intéressante mais je dis: êtes-vous sûr que l'UPA veuille et puisse assumer le leadership de ça. Que l'UPA en soit partie prenante, ça me semble aller de soi.

M. DENIS HOULE :

490 On parle au nom de la Fédération de l'UPA, aujourd'hui. Je peux vous dire que, je ne veux pas paraphraser mais rapidement, le débat sur les productions animales, la Fédération de l'UPA de la Mauricie l'a amené ça fait déjà un an et demi à la Confédération de l'UPA. Il y a eu des progrès qui ont été faits là-dedans. Puis ça, c'est une des recommandations qui est ressortie, nous, on l'avait déjà soumise là.

495 Mais évidemment, il y a des pour et des contres. Ce n'est pas nécessairement tout le monde qui est d'accord avec ça. Mais ça, ça a été accepté au niveau de notre fédération en tant que telle, à notre dernier congrès régional.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

500 Est-ce qu'on doit comprendre que vous avez une attitude assez ouverte à l'idée de zonage de production, puisque vous disiez: «Au niveau régional, on pourrait faire un plan, délimiter où devrait se dérouler telle ou telle activité.»

505 On sait que beaucoup d'autorités municipales ou des MRC disent, bon, par exemple: «La production porcine ou d'autres productions animales, on devrait avoir le pouvoir de décréter que certaines zones particulières de la zone verte sont réservées à ces activités-là, donc le zonage de production.» Donc, est-ce qu'on doit comprendre que vous êtes relativement ouverts à un dialogue sur ce thème-là?

510 **M. DENIS HOULE :**

515 Dans la réalité, on peut presque dire — je dis bien «presque», je garde une petite réserve — qu'il y a déjà du zonage de production. Parce que quand on regarde dans une municipalité, par exemple, là où on ne peut pas faire de l'industrie porcine à cause de tel règlement, le REA, à cause de tel autre règlement ou quoi que ce soit, ou les périmètres autour des prises d'eau et les périmètres de ça, on a un zonage de production. Il y a peut-être le quart du territoire. Il y a des municipalités, le zonage de production, c'est 0 % parce que c'est une municipalité qui était une zone d'exploitation limitée ou ce qu'on appelait les municipalités en surplus avant. Pratiquement, dans la pratique, c'est le zonage de production.

520 De là à dire qu'on est d'accord avec ça, bien, là, il faudrait peut-être en discuter là.

LE PRÉSIDENT :

525 Alors, messieurs, merci beaucoup de votre mémoire et souhaitons-nous à tous bonne chance dans la suite du dossier.

M. CLAUDE TRUDEL :

530 C'est nous qui vous remercions.

LE PRÉSIDENT :

535 Merci.

Alors, j'ai maintenant le plaisir d'inviter le Syndicat des producteurs de porcs de la Mauricie, messieurs André Auger et Claude Armstrong ainsi que madame Johanne Marcotte. Alors, pour les fins de la transcription, je vais vous demander de vous identifier.

540 **M. ANDRÉ AUGER :**

Bonsoir, messieurs les commissaires. André Auger, président du Syndicat des producteurs de porcs de la Mauricie.

545 **M. CLAUDE ARMSTRONG :**

Claude Armstrong, vice-président du syndicat.

Mme JOHANNE MARCOTTE :

550

Johanne Marcotte, employée, secrétaire du Syndicat des producteurs de porcs.

M. YVAN MARTIN :

555

Je suis Yvan Martin, Fédération de l'UPA.

LE PRÉSIDENT :

560

Je vous écoute.

M. ANDRÉ AUGER :

565

Membres de la Commission, nous sommes heureux de participer à cet exercice et nous souhaitons sincèrement qu'il contribue à refaire les ponts entre la population du Québec et le monde agricole.

Nous souhaitons que les travaux de cette Commission apportent des solutions et des consensus qui assureront une meilleure cohabitation entre producteurs et citoyens.

570

Voici un court portrait de la production porcine mauricienne. On y compte 115 entreprises, et en voici la répartition. Nous avons environ 32 naisseurs, 58 finisseurs, 27 naisseurs-finisseurs, pour un total de 231 646 porcs d'abattage, soit environ 3,6 % du volume provincial. Ça a 1 250 emplois directs et indirects.

575

Alors que la production porcine provinciale passait de 28,7 % en 1991 à 37,2 % en 2001 de l'ensemble des productions animales en Mauricie, on observait une hausse de seulement 1 % entre 1996 et 2001. Malgré cette faible augmentation en Mauricie, nous considérons que le futur de la production porcine régionale doit être balisé. Deux raisons justifient cette orientation: soit une meilleure cohabitation et la survie de la production dans notre région.

580

L'entrée en vigueur du *Règlement sur les exploitations agricoles* et le *Règlement sur le captage des eaux souterraines* met en place de nouvelles règles pour les entreprises agricoles. Ils constituent des pas importants de la mise en place d'une agriculture dite durable et respectueuse de l'environnement.

585

Les enjeux sont de plusieurs ordres: économiques, environnementaux et sociaux. On s'entend, au départ, pour dire que le développement incontrôlé de l'industrie porcine n'est pas acceptable. L'inverse est aussi vrai; la solution «aucun cochon chez nous» ne l'est pas non plus.

590

L'intégration est pointée du doigt. Mais qu'est-ce que l'intégration? C'est le contrôle d'une entreprise qui oeuvre à un autre palier de la même filière. Ainsi, un transformateur de viande de porc pratique une intégration verticale quand il possède aussi des établissements d'élevage.

595

L'intégration, c'est aussi quand des producteurs engagent d'autres producteurs pour produire des animaux à forfait. Ainsi, nous pouvons affirmer que des petits producteurs dans notre région sont à leur façon de petits intégrateurs. Ils sont souvent des parents qui veulent faciliter l'implantation de leurs enfants en agriculture.

600

La filière porcine est intégrée à environ 52 % au second rang derrière les oeufs de consommation. D'autres secteurs de l'économie sont touchés par l'intégration, tel le monde des communications qui en est un bel exemple. Québecor possède des journaux, mais aussi des usines de production du papier.

605

Nous pensons que nous devrions faire une distinction importante entre les producteurs qui sont aussi des transformateurs et les producteurs qui possèdent plusieurs unités de production. Il est urgent de protéger le ratio producteurs intégrés versus producteurs indépendants, soit 50-50.

610

Ce constat nous amène à un premier bloc de propositions. La proposition numéro 1. Nous demandons que La Financière agricole du Québec ne soutienne plus, par ses programmes de stabilisation et d'assurances, les entreprises qui sont à la fois productrices et transformatrices de porcs. Nous croyons que les revenus qu'elles tirent de la transformation et la distribution des produits transformés sont suffisants pour assurer leur rentabilité et pour l'équité entre les producteurs.

615

Les programmes de soutien du revenu devraient être réservés aux producteurs et un plafond au CSRA devrait s'appliquer pour permettre de soutenir davantage les petits propriétaires exploitants. L'ASRA complémentaire ne devrait pas être visée par cette demande.

620

Un comité spécial devrait établir les plafonds à mettre en place au CSRA et faire une recommandation à La Financière agricole du Québec qui mettra en application cette nouvelle politique.

Nous pouvons faire des efforts pour diminuer l'effet de la concentration de la production en soutenant un modèle qui est à la fois plus diversifié et complet, soit celui du naisseur-finisser.

625

En attendant des procédés de traitement des fumiers efficaces et économiquement rentables pour les producteurs, il sera important que le producteur, qui voudra s'établir ou agrandir son site de production, soit propriétaire des terres pour le faire.

630

Écoutons maintenant ce que pensent un producteur et une productrice sur le modèle et la grosseur des fermes.

PRÉSENTATIONS DE VIDÉO:

635

«Le futur de l'agriculture, ça sera pas un futur simple. Quelqu'un qui veut s'en venir en agriculture pour avoir une vie plus simple sans stress, bien, il se trompe grandement. Parce que plus ça va, plus c'est compliqué, on a toutes sortes de contraintes: des contraintes environnementales, des contraintes sociales, des contraintes financières. Il y a quand même un bon avenir pour l'agriculture parce que l'agriculture, c'est un besoin.»

640

«Moi, dans le porc, je verrais naisseur-finisseeur. On l'est déjà, nous autres, naisseur-finisseeur, puis je trouve que c'est une très bonne production, naisseur-finisseeur, puis ça va très bien. Au lieu d'avoir plusieurs truies ou plusieurs juste en engraissement, tu as tes truies, tu as tes petits, t'engraisses, tu t'en vas à l'abattoir.»

645

«Contrairement à nos voisins du Sud, possiblement qu'on peut demeurer des entreprises à dimension humaine, comme on peut le voir aussi en Europe.»

650

Ce qui nous amène à la proposition numéro 2. Le modèle québécois devrait tendre vers l'établissement de fermes porcines de type naisseur-finisseeur. Pour encourager ce modèle, les économies réalisées en coupant le soutien financier aux producteurs-transformateurs devraient aller prioritairement au soutien de ces entreprises et à la mise en place des aides à la diversification des élevages. La Financière agricole devrait assouplir ses règles afin de favoriser ce type de projet.

655

La ferme de producteur naisseur-finisseeur devrait être de 500 unités animales et maternité de 300 unités animales pour éviter l'établissement d'exploitations de trop grande dimension.

660

Il faut protéger et encourager le maintien des plans conjoints dans la production porcine. C'est une question d'équité et de justice pour l'ensemble des producteurs de porcs du Québec.

665

Les exportations de porcs font beaucoup parler. Est-ce qu'il n'y a que le porc que l'on exporte au Québec? Le bois d'oeuvre, l'aluminium, notre électricité ne sont qu'une mince énumération des produits qui sont exportés.

670 Le gouvernement du Québec a soutenu l'assainissement des eaux usées des municipalités et le monde industriel à des niveaux très importants. Pour les municipalités, on parle de 7,5 G\$. On est loin de ce compte en ce qui concerne l'agriculture québécoise.

675 Proposition 3. Les orientations futures devraient tenir compte des impacts sociaux pour les personnes qui travaillent dans cette filière, sinon la société québécoise devra gérer une crise humaine et sociale importante. En cas de besoin, des mesures d'accompagnement devraient être mises en place pour soutenir tous ces travailleurs et travailleuses.

680 Les grands détracteurs de notre production prônent les élevages de porc biologique sur litière. Nous devons dire que nous ne sommes pas opposés à ces types d'élevage. Les consommateurs qui veulent acheter du porc produit dans ces conditions ont le droit d'en avoir et nous devons répondre à cette demande qui est en hausse.

685 Sur le porc bio, une mise au point s'impose, sinon une mise en garde. Donner accès à l'extérieur aux porcs peut avoir des conséquences graves pour la santé humaine puisqu'ils s'exposent à des microbes qui sont dangereux. Certains de ces parasites sont la cause de maladies graves et mortelles.

690 Présentement, si les consommateurs québécois sont capables de manger de la viande de porc rosée à la cuisson, c'est à cause des mesures strictes que les producteurs et productrices appliquent dans leurs élevages. L'élevage de porc assaini et les normes HACCP garantissent à la population une viande sécuritaire et de qualité supérieure.

695 Un autre problème auquel feraient face les producteurs québécois serait la fermeture des marchés étrangers si on ne peut garantir une viande exempte de tous parasites ou pathogènes.

700 Sur le plan de la gestion des fumiers et lisiers, la gestion sur litière n'est pas une panacée. La litière qui est utilisée en production porcine est de la sciure de bois. Elle est très en demande présentement et son coût est prohibitif pour un producteur de porcs. Va-t-on déboiser le Québec pour faire de l'élevage sur litière?

705 Même si ce type de gestion des fumiers élimine une grande partie des odeurs, il génère une quantité importante de gaz à effet de serre. On a parlé de 50 %, comparativement à 10 % dans les élevages sur gestion liquide conventionnelle. C'est sans compter les dangers pour la santé des travailleurs qui sont exposés à ces gaz particulièrement en été.

La proposition numéro 4. Il ne faut pas hypothéquer la compétitivité de la filière québécoise par des choix de modèle et de type de production.

710 Le principal inconvénient de la gestion liquide est la problématique des odeurs et c'est aussi la cause de la grogne de la population envers notre production.

Nous avons organisé, en septembre dernier, à Saint-Léon-le-Grand, une démonstration pour voir à l'oeuvre des rampes d'épandage qui font de l'enfouissement simultané. La réaction des personnes présentes a été unanime: «Ça sent presque pas.» Bref, les solutions existent.

715

Si le gouvernement avait une priorité à mettre de l'avant, c'est la diminution des odeurs par le financement de rampes d'épandage à enfouissement direct et pendillards.

Le gouvernement devrait aussi investir dans une campagne de valorisation du métier de producteur agricole pour expliquer à la population pourquoi les épandages des lisiers sont nécessaires dans le cycle de croissance des plantes et la rentabilité des entreprises.

720

Proposition numéro 5. L'aide financière gouvernementale devrait permettre en priorité d'aider les entreprises existantes à se munir d'équipements pour diminuer l'impact des odeurs.

725

Les sites d'élevage porcin existants, qui sont situés à moins de 550 mètres d'un périmètre urbain, devraient posséder une toiture sur ses fosses et devraient utiliser des méthodes d'épandage qui diminuent l'impact des odeurs.

730

PRÉSENTATIONS DE VIDÉO:

«Personnellement, Benoît Meunier, il est très fier d'être producteur de porcs. Il ne s'en cache pas. De vivre de la production porcine, j'en suis très fier, puis je le dis à mes enfants, Je ne me gêne pas. Sauf que quand j'entends les mauvais commentaires, je trouve ça blessant parce qu'on tente de gagner notre vie honnêtement.»

735

«Quant au sujet des... quand on parle d'épandage ou quoi que ce soit au point de vue des fumiers, on s'imagine toujours que le producteur n'est pas conscient de ce qu'il fait et, en réalité, avec la nouvelle technologie, je pense que les gens ont fait de grands pas.»

740

«Ce qu'on apporte à la population n'est pas perçu comme la valeur existante. Parce qu'en fin de compte, on nourrit la population, puis moi dans mon idée, dans ma tête à moi, quand tu nourris quelqu'un, ça doit être quelque chose de vénérable.»

745

«Bien, j'aimerais que ce soit, que l'agriculture se continue. Parce que comme c'est parti là, de l'agriculture, il n'y en aura plus parce qu'ils sont toujours sur notre dos.»

«J'ai de grandes craintes: est-ce qu'un jour, je vais être en mesure de pouvoir transmettre à mes enfants mon héritage qu'on a monté, moi et ma conjointe? J'en ai des doutes. Même, j'ai des doutes pour mes employés, à long terme.»

750

«On est perçus presque comme des personnes marginales, pas des extraterrestres, là, mais...»

755

«Ils les accusent, mais là on n'a pas encore les preuves. Ça leur prend des preuves. Parce que je posais une question et puis ils n'ont pas été capables de me répondre.»

Investissements importants du gouvernement du Québec pour valoriser la profession de producteur agricole et expliquer les avancées que notre secteur a réussies jusqu'à maintenant. Des efforts accrus des producteurs pour diminuer la pression en évitant les épandages de lisier les fins de semaine, les jours fériés, quand les conditions climatiques le permettent.

Le gouvernement devrait soutenir les producteurs dans la réduction de la pollution d'origine agricole par un support accru notamment au programme Prime-Vert.

La proposition numéro 6. L'écoconditionnalité devrait encourager l'excellence par une bonification des bonnes actions qui sont mises de l'avant par le producteur. Ces bonis auraient la forme d'aides financières accrues. Le support financier devrait couvrir 90 % des coûts réels.

Nous pensons que l'enjeu principal dans tout le débat sur la production porcine, c'est la cohabitation. Les visions de la zone verte qu'ont les producteurs et les rurbains sont souvent complètement opposées. Ces visions antagonistes ont amené le gouvernement à adopter des lois qui devaient aider le monde agricole à se développer. N'eut été de l'adoption de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la zone verte serait, sans l'ombre d'un doute, encore réduite davantage. En Mauricie, la perte des terres cultivées, entre 1996 et 2001, fut de 704 hectares. Les terres cultivables représentent seulement 2.2 % du territoire de la Mauricie.

La proposition numéro 7. La juridiction de la CPTAQ ne devrait pas être transférée aux MRC et municipalités.

La zone verte devrait, dans les secteurs agricoles très actifs, être soustraite de la pression d'usages non compatibles avec l'agriculture. Ex: récréo-touristique, villégiature, construction de maisons pour rurbains.

Nous voulons que les producteurs, qui possèdent toutes les superficies de terre nécessaires et qui sont situés dans des endroits qui ne créent pas de problème de cohabitation, ne soient pas soumis indûment à un prolongement du moratoire.

Les nouveaux bâtiments d'élevage devraient s'éloigner de façon générale des périmètres urbains pour éviter une pression supplémentaire tant sur l'agriculture que la zone blanche.

La proposition numéro 8. Possibilité pour les producteurs d'agrandir ou de construire un bâtiment d'élevage quand il possède les terres ou qu'il y aura des systèmes de traitement reconnus et efficaces, qu'il soit dans une ZAL ou non.

Un producteur, qui rencontre toutes les conditions de respect des normes environnementales 2010, ne devrait pas se voir empêcher de réaliser un projet d'élevage.

Tout producteur devrait être en loi sur tous les sites d'élevage qu'il possède avant de pouvoir développer un nouveau projet.

Un bilan annuel de la production québécoise de porc devrait être mis à jour pour voir le développement de la production et en contrôler l'expansion en cas d'abus ou de besoin.

805 Le ministère de l'Environnement devra disposer des ressources humaines et techniques nécessaires pour avoir un portrait en temps réel de la production.

810 En conclusion, l'avenir de la production porcine mauricienne et québécoise est sur la table et les enjeux sont majeurs. Dans les régions où l'expansion est possible, la production devrait être autorisée à condition de respecter les principes d'une agriculture durable.

Nous avons confiance dans votre travail et nous vous remercions de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

815 Alors, merci, monsieur Auger. Des expressions qui reviennent beaucoup dans votre mémoire et dans le mémoire précédent, c'est une espèce de dichotomie qu'on peut observer entre d'un côté des démarches que vous demandez de communication pour que la société vous reconnaisse et, deuxièmement, une espèce d'amertume comme quoi les gens ont de vous des perceptions qui sont fausses. Comment on peut combler la distance? Est-ce qu'une perception,
820 c'est aussi une réalité?

Beaucoup de gens viennent nous voir, ils sont désespérés, ils sont désemparés devant la situation. Vous, il est clair que les témoignages que vous nous avez donnés, ce sont d'honnêtes personnes qui disent: «Nous voulons produire mais nous ne sommes pas compris de la société.»
825 Est-ce qu'il y a des ponts possibles de communication et de rencontre?

Parce que vous demandez bien qu'on dise aux gens, vous ne demandez pas par ailleurs l'inverse, qu'il y ait des démarches auprès des producteurs agricoles pour qu'ils comprennent le monde qui en arrache. Puis là, je vous comprends, vous avez une position de requête. Mais au-delà de ça, est-ce qu'on peut trouver des ponts? Est-ce qu'il y a des institutions? Est-ce qu'il y a des mécanismes qu'on peut mettre en oeuvre de part et d'autre pour traverser la situation actuelle?
830

M. ANDRÉ AUGER :

835 Il y a toujours, on dit qu'une médaille n'est jamais assez mince pour avoir un côté, il y a toujours deux côtés à une médaille. Je pense que si on est rendu là aujourd'hui — il y en a un qui l'a dit dans l'exposé aussi — ce n'est peut-être pas un manque de communication où les producteurs, tous les efforts qui ont été faits durant les cinq dernières années, ça n'a pas été
840 peut-être pas assez évident, ça n'a pas été présenté à la population ou ça n'a pas été valorisé vis-à-vis le public, le grand public.

On fait ça chacun sur nos fermes, du mieux qu'on peut, mais il aurait fallu que ce soit plus que ça. Peut-être qu'au niveau provincial, il aurait fallu mettre plus d'énergie sur tout le travail
845 qu'on fait. On le fait depuis à peu près 98, mais peut-être qu'il aurait fallu que ça se fasse bien

avant ça. C'est peut-être ça, le manque de communication ou de relation entre le monde agricole et le monde, peut-être pas municipal mais les gens. C'est un manque de communication, je pense, qui a fait que là, nous sommes rendu là aujourd'hui.

850 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a eu comme du retard dans la démarche. On aurait dû faire, autrefois, un certain nombre d'actions.

855 **M. ANDRÉ AUGER :**

860 Nous, en tant que producteurs, on est convaincu qu'on a fait les bonnes choses, sauf que, c'est comme dans n'importe quoi, peut-être qu'on n'a pas... on a fait des bonnes choses, mais on ne l'a pas dit ou on ne l'a pas expliqué, mais ce n'est certainement pas de la mauvaise volonté. Mais nous, on l'a fait consciemment en tant que producteurs, mais il aurait fallu peut-être mettre plus d'efforts pour le présenter, le dire ce qu'on fait. C'est peut-être un manque qu'il y a eu de la part de la production de ne pas expliquer ou de ne pas dire toutes les choses qui ont été bien faites depuis les cinq dernières années.

865 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

870 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

875 Une première question un peu technique peut-être. À la page 10, à propos de la gestion solide, la gestion sur litière, vous avez dit: «On ne s'oppose pas à ce mode de production-là. Si certains veulent le pratiquer, c'est légitime.» Mais ici, vous signalez ce que d'autres ont signalé aussi, que ça se fait au Québec avec de la sciure de bois, des copeaux et que la sciure de bois et les copeaux sont rares.

880 Et certains qui préconisent la production sur litière disent: «Bien, il faudrait utiliser de la paille.» Mais là, ici, vous nous dites, vous, que la paille n'est pas un matériau qui peut être vraiment utilisé dans le cas de ce type de production-là, à cause de son pouvoir absorbant qui n'est pas assez grand.

Est-ce qu'on a cette information-là où on peut, d'après vous, avoir des données sur cette question-là, la possibilité d'utiliser de la paille ou non en production sur litière?

885 **M. ANDRÉ AUGER :**

Si votre question demande des données scientifiques comme telles, non, sauf qu'il y a des gens que, avant d'aller sur litière, ils l'ont essayé sur la paille aussi. Puis le problème, c'est ça, c'est l'absorption qu'il n'y a pas dans la paille.

890

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

D'accord. Alors, dans la région, il y en a qui l'ont essayé ici déjà et qui ont constaté...

895

M. ANDRÉ AUGER :

À petit volume.

900

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

... par expérience que l'absorption n'était pas suffisante.

905

M. ANDRÉ AUGER :

C'est parce que les informations qu'on a, d'après moi, une semaine sur la paille, c'est le maximum. Il faudrait tout le temps renouveler la paille pour que les animaux restent propres. C'est le degré d'absorption qui n'est pas là.

910

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

D'accord. Autre question. À la page 7, vous avez votre première proposition. Alors, à votre première proposition, vous dites que:

915

«Nous demandons à La Financière agricole qu'elle ne soutienne plus, par ses programmes de stabilisation et d'assurances, les entreprises qui sont à la fois productrices et transformatrices de porcs (abattoir) (...)»,

920

et vous ne mentionnez pas les meuneries là-dedans. Et on sait que les intégrateurs les plus actifs, c'est bien plus souvent des meuniers que des abattoirs. Est-ce que c'est comme un oubli ou si c'est une volonté consciente de dire: «Si c'est de l'intégration par des meuniers, c'est correct; puis par des abattoirs, ce n'est pas correct»?

925

M. ANDRÉ AUGER :

Bien, je vais vous donner notre vision. Si vous reculez dix ans en arrière, lorsqu'on parlait d'intégration, c'était un meunier qui allait rencontrer des gens puis, d'un commun accord, signait des contrats et élevait le porc.

930

Aujourd'hui, ce qui fait l'iniquité entre les producteurs, c'est plus depuis à peu près les six dernières années, dans la production, il y a eu des intégrateurs qui se sont achetés des abattoirs, des usines de transformation. Avec le fil du temps, ce n'est pas juste la question d'être un intégrateur, c'est la question que là il est intégrateur, transformateur. Puis lorsqu'il arrive des périodes de crise comme on traverse présentement, pour lui, c'est beaucoup plus facile

935 d'intervenir auprès de la production, il peut se payer des revenus supplémentaires que, nous, on
n'a pas. Ça fait que c'est pour ça, là, puis quand on sait que l'aide gouvernementale, c'est une
enveloppe fermée, ça fait qu'il y a une question d'équité entre les producteurs aussi, là.

940 Ça fait que c'est pour ça aujourd'hui, si vous regardez, le mot «intégrateur», v'là dix ans,
il y avait peut-être trois, quatre intégrateurs au Québec, v'là dix ans, mais aujourd'hui, il y en a
beaucoup plus que ça. C'est des intégrateurs mais qui n'ont pas nécessairement leur abattoir.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Donc, ce n'est pas par inadvertance...

945

M. ANDRÉ AUGER :

Non.

950

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

... mais c'est consciemment que vous avez mis «abattoir».

M. ANDRÉ AUGER :

955

Oui.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

960

Donc, ça veut dire que si un meunier n'est qu'un meunier et fait de l'intégration, lui, vous ne recommanderiez pas que l'aide financière lui soit coupée.

M. ANDRÉ AUGER :

965

Dans le sens du mot «producteur» aussi, là. Il faut penser producteur. Il faut dissocier, je pense qu'il faut dissocier. Puis là, je me rapproche aussi, ici on est en Mauricie, mais au niveau provincial aussi on en discute souvent. Il y a une différence de plus en plus dans les discussions. Avant ça, un intégrateur, c'était un intégrateur, point. Mais plus qu'on avance dans les discussions, avec le fil des ans, il y a une différence.

970

Puis même entre autres aussi, lorsqu'ils se parlent, il y a une divergence d'opinion. Puis il y a une différence aujourd'hui entre un intégrateur et un producteur-transformateur lorsqu'on les rencontre. Puis en réunion pour les dossiers de convention, là, on voit qu'il y a une grosse différence entre eux autres.

975

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Et au paragraphe suivant de cette proposition, vous dites:

980

«Les programmes de soutien du revenu devraient être réservés aux producteurs et un plafond au CSRA devrait s'appliquer.»

- et à la fin du paragraphe, vous dites

«L'ASRA complémentaire ne devrait pas être visée par cette demande.»

985

Alors, donc, vous préconisez qu'il y ait un plafond ou, à tout le moins, une modulation...

M. ANDRÉ AUGER :

Oui.

990

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

... c'est-à-dire une décroissance dans le cadre du programme CSRA, mais que l'ASRA, elle, ne soit pas plafonnée. On comprend bien que...

995

M. ANDRÉ AUGER :

Oui.

1000

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Alors, il y a une petite nuance avec vos confrères de la région de ce côté-là.

M. ANDRÉ AUGER :

1005

Oui.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1010

D'accord, parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

Il faut savoir lire entre les lignes.

1015

M. ANDRÉ AUGER :

On ne lit pas entre les lignes. C'est écrit. C'est bel et bien écrit.

1020

LE PRÉSIDENT :

Dans la même page, juste au début du paragraphe «le modèle souhaité», vous souhaitez que le modèle naisseur-finisseeur soit retenu. C'est bien ça?

1025 **M. ANDRÉ AUGER :**

Oui.

1030 **LE PRÉSIDENT :**

Parce que le modèle naisseur seulement, finisseur seulement est un modèle qui est plus proche de l'intégration et vous souhaitez le modèle naisseur-finisseur qui est plus proche de la ferme dite familiale...

1035 **M. ANDRÉ AUGER :**

Oui, c'est ça.

1040 **LE PRÉSIDENT :**

... ou de la ferme à dimension humaine.

M. ANDRÉ AUGER :

1045 Oui.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça qu'est le fondement de la pensée?

1050 **M. ANDRÉ AUGER :**

Oui.

1055 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Revenons maintenant à la page 3 de votre document. Vous identifiez 115 entreprises. Moi, j'en ai compté 117 dans les chiffres qu'il y a là: 32 naisseurs, 58 finisseurs et 27 naisseurs-finisseurs.

1060 **M. ANDRÉ AUGER :**

Alors, est-ce qu'il y a un lien entre ces deux choses-là? Et est-ce que ce que vous voulez, c'est que le modèle naisseur-finisseur, qui a 27 sur 117, devienne maintenant le modèle de référence?

1065 **M. ANDRÉ AUGER :**

Votre question, c'est? Parce que là, j'ai...

1070 **LE PRÉSIDENT :**

C'est que dans le tableau de la page 3, les naisseurs-finisseurs, ils sont seulement 27 sur 117, le total.

1075 **M. ANDRÉ AUGER :**

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

1080 Et vous recommandez plus loin que ce modèle-là, naisseur-finisseeur, soit celui qui soit retenu. Donc, finalement, vous voulez qu'un modèle qui est pour l'instant à moins de 25 % de représentation soit le modèle de référence.

1085 **M. ANDRÉ AUGER :**

Pour le développement futur, oui.

LE PRÉSIDENT :

1090 Oui, c'est ça que vous voulez?

M. ANDRÉ AUGER :

Oui.

1095

LE PRÉSIDENT :

Ça veut dire qu'il y a beaucoup d'intégration dans votre coin?

1100 **M. ANDRÉ AUGER :**

Bon, il y a de l'intégration. On ne l'a pas évalué, mais peut-être à 50 % aussi dans la région, ici. Il peut y avoir peut-être...

1105 **LE PRÉSIDENT :**

Mais là, il y en aurait...

1110 **M. ANDRÉ AUGER :**

Il peut y avoir aussi des naisseurs spécialisés, puis des finisseurs spécialisés.

LE PRÉSIDENT :

1115 Il y en a aussi?

M. ANDRÉ AUGER :

Bien oui. Puis ils sont à leur compte.

1120

LE PRÉSIDENT :

Mais ce n'est pas le modèle que vous souhaitez.

1125 **M. ANDRÉ AUGER :**

Bien, qu'on souhaite... on ne peut pas empêcher ce modèle-là quand même. Nous, ce qu'on souhaite, c'est le modèle naisseur-finiisseur, mais il peut y avoir le jumelage des deux aussi. Il peut y avoir un naisseur puis il peut être jumelé avec un finisseur aussi là.

1130

LE PRÉSIDENT :

D'accord, ça marche. Donc, la réalité est toujours fort complexe...

1135 **M. ANDRÉ AUGER :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1140

... sur le terrain. Merci, madame, messieurs.

M. ANDRÉ AUGER :

1145

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Bonne chance à vous.

1150

J'invite maintenant les Opposants au projet de porcherie à Saint-Prosper, représentés par monsieur René C. Gravel.

M. RENÉ C. GRAVEL :

1155

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

1160

Bonsoir, monsieur Gravel.

M. RENÉ C. GRAVEL :

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

1165

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, monsieur Gravel. Quelques informations complémentaires.

1170

M. RENÉ C. GRAVEL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1175

Votre groupe, c'est un comité d'opposants. Vous êtes combien à peu près dans votre groupe?

M. RENÉ C. GRAVEL :

1180

Dans le comité, on était sept.

LE PRÉSIDENT :

1185

Sept. Puis c'est vous qui êtes le président ou le représentant?

M. RENÉ C. GRAVEL :

C'est ça.

1190

LE PRÉSIDENT :

Alors, le projet, pour l'instant, est-ce que j'ai compris que le projet, il n'est pas réalisé encore?

1195

M. RENÉ C. GRAVEL :

Le projet n'est pas réalisé. Suite au moratoire, le projet a été abandonné pour l'instant, car le permis de l'Environnement n'avait pas été délivré.

1200

LE PRÉSIDENT :

Et quand les informations ont été véhiculées comme ça, est-ce qu'il y a eu des rencontres entre le promoteur et les citoyens?

1205

M. RENÉ C. GRAVEL :

Oui. On a eu des rencontres et, à nos questions, il n'y avait pas possibilité de changer du tout le projet. Il n'y avait pas d'amélioration à apporter. On voulait proposer des solutions; il n'y avait aucune solution à apporter. Les solutions que j'ai vues ce soir, il y a des bonnes solutions dans ça. Mais à ce moment-là, il n'y avait aucune solution à apporter.

1210

LE PRÉSIDENT :

Il n'y avait aucune hypothèse? Il n'y a pas...

1215

M. RENÉ C. GRAVEL :

On avait demandé un toit sur la fosse; il n'y a pas question. On demandait une lisière de bois; il n'y a pas question. Et les solutions que j'ai vues ce soir, il y a des bonnes solutions, au moins.

1220

LE PRÉSIDENT :

Oui. Les haies brise-vent, on en entend parler en masse.

1225

M. RENÉ C. GRAVEL :

1230 C'est ça, exact. Au moment où est-ce que le projet nous a été présenté, il n'y avait pas moyen de discuter.

LE PRÉSIDENT :

1235 Est-ce que c'était quelqu'un de la place?

M. RENÉ C. GRAVEL :

Oui.

1240 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a des gens qui le connaissaient dans le milieu, depuis longtemps?

M. RENÉ C. GRAVEL :

1245 Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

1250 Puis qui vous réunissait? Est-ce que c'était des réunions entre lui et vous?

M. RENÉ C. GRAVEL :

1255 La première réunion a été demandée par le conseil municipal et les gens du ministère, du MAPAQ, de l'UPA, tout ça, étaient là avec le producteur.

LE PRÉSIDENT :

1260 Puis il n'y avait pas de moyen d'entente.

M. RENÉ C. GRAVEL :

Non.

1265 **LE PRÉSIDENT :**

Parce que ça ne semble pas un très gros projet. Ils parlaient de...

M. RENÉ C. GRAVEL :

1270

Non, c'est 300.

LE PRÉSIDENT :

1275 ... 300 unités animales.

M. RENÉ C. GRAVEL :

1280 C'est une maternité, 300 unités animales. Il était au pied d'une montagne et tout près des sucreries, et aussi dans un lieu humide, tout près de deux cours d'eau. Et il y a un cours d'eau, entre autres, qui se déverse dans la rivière Charest qui va dans la rivière Sainte-Anne.

LE PRÉSIDENT :

1285 Dites-moi, Saint-Prosper, c'est où?

M. RENÉ C. GRAVEL :

1290 Saint-Prosper, c'est tout près de Sainte-de-la-Pérade, Saint-Prosper, Saint-Stanislas.

LE PRÉSIDENT :

1295 D'accord. Bon, alors ça va, merci, monsieur. Mon collègue va vous poser quelques questions.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1300 Oui, en fait, une question. C'est à la page 4 de votre présentation. Vous nous parlez d'une MRC qui a 4 porcheries sur un territoire de 147 kilomètres carrés. Et deux paragraphes plus loin, le dernier paragraphe, vous dites:

«Nous sommes d'avis qu'il ne devrait y avoir qu'une ou deux porcheries par MRC.»

M. RENÉ C. GRAVEL :

1305 Pour les nouvelles porcheries.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1310 Oui, pour les nouvelles porcheries, d'accord. Vous ne précisez pas ça dans...

M. RENÉ C. GRAVEL :

1315 Oui, excusez-nous, on ne l'a pas précisé. C'est pour les nouvelles porcheries. Dans le sens qu'on l'a mis là, c'est pour les nouvelles porcheries. On ne peut pas enlever ceux qui sont déjà là.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1320 Mais s'il y a une MRC de 147 kilomètres carrés qui n'avait pas de porcherie, vous demanderiez qu'il n'y en ait pas plus que deux nouvelles.

M. RENÉ C. GRAVEL :

1325 On pense que ce serait aux MRC ou aux municipalités au moins de décider. Au moment où est-ce qu'on se parle, on n'a pas grand choix. La municipalité ne peut pas rien faire.

1330 Si une MRC dit: «On a les endroits nécessaires pour avoir des porcheries», O.K. Mais comme Saint-Prospère, c'est très petit, on n'a pas beaucoup d'endroits pour avoir une porcherie, pourquoi nous l'imposer?

LE PRÉSIDENT :

1335 Au fond, ce que vous souhaitez, c'est qu'entre le règlement qui peut donner des droits à des promoteurs de s'installer et la réalisation d'un projet, qu'il y ait une espèce de phase intermédiaire dans laquelle soit la MRC, soit les municipalités puissent intervenir.

M. RENÉ C. GRAVEL :

1340 Exact. Parce qu'un projet imposé dans une petite municipalité comme nous autres, imaginez-vous quel aspect social qu'on a après. Lorsque ça nous est imposé, si à peu près 90 % des gens qui sont contre le projet, quel climat qu'on va avoir après?

LE PRÉSIDENT :

1345 Et comment est le climat actuellement à Saint-Prospère là-dessus?

M. RENÉ C. GRAVEL :

1350 Très bien. On n'a pas encore de... le projet ne s'est pas fait encore. Disons que ça va bien.

LE PRÉSIDENT :

1355 Mais le monsieur qui était visé, lui, il ne doit pas aller très bien?

M. RENÉ C. GRAVEL :

Non, non, il va bien.

1360

LE PRÉSIDENT :

Il n'y a pas de... mais je veux dire, est-ce qu'il y a eu...

1365

M. RENÉ C. GRAVEL :

C'est drôle, dans ce projet-là, même il y avait des membres de l'UPA qui étaient contre. Il y en a qui ont signé; d'autres qui n'ont pas signé. Mais ils nous ont encouragé à continuer. Donc, à ce moment-là, il y a quelque chose qui... ça nous encourageait, disons.

1370

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Donc, il n'y a pas eu une division dans votre communauté...

1375

M. RENÉ C. GRAVEL :

Non, pas encore.

LE PRÉSIDENT :

1380

... entre d'un côté les producteurs tout groupés ensemble et...

M. RENÉ C. GRAVEL :

1385

Non. Pour l'instant, non.

LE PRÉSIDENT :

Puis vous auriez souhaité un véritable lieu de dialogue pour négocier certaines choses.

1390

M. RENÉ C. GRAVEL :

Oui.

1395

LE PRÉSIDENT :

Bon, on va souhaiter qu'il y en ait des lieux de dialogue, on en manque.

M. RENÉ C. GRAVEL :

1400

Espérons. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1405 Est-ce que vous avez pu dire ce que vous vouliez dire?

M. RENÉ C. GRAVEL :

1410 Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça va?

1415 **M. RENÉ C. GRAVEL :**

Oui. Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1420 Merci, monsieur. Et bonne chance à vous.

Alors, quinze minutes au moins de pause santé et on revient avec trois autres mémoires.
Merci.

1425 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1430 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vais maintenant avoir le plaisir d'inviter, s'il vous plaît, le Syndicat de la relève agricole en Mauricie, Éric Bouchard, Guillaume Lemieux, Jean-Philippe Deschênes-Gilbert, s'il vous plaît. Alors, on s'identifie bien pour la transcription, qui est qui.

1435

M. ÉRIC BOUCHARD :

Éric Bouchard.

1440

M. GUILLAUME LEMIEUX :

Guillaume Lemieux.

1445

M. JEAN-PHILIPPE DESCHÊNES-GILBERT :

Jean-Philippe Deschênes-Gilbert.

1450

M. YVAN MARTIN :

Yvan martin.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous écoute.

1455

M. ÉRIC BOUCHARD :

1460

Le Syndicat de la relève agricole de la Mauricie remercie les membres de la Commission de lui permettre d'exposer sa position au sujet du développement durable de l'agriculture en Mauricie. Cela est important pour nous, puisque c'est nous qui serons au premier plan de la production agricole de demain.

1465

Nous comptons 57 membres en Mauricie. Ceux-ci se retrouvent dans tous les secteurs de l'agriculture. Présents dans les cultures maraîchères et commerciales, nous sommes également nombreux à oeuvrer dans diverses productions animales, dont celle du porc.

1470

On peut distinguer trois types d'agriculture qui se sont succédés et parfois chevauchés au cours du siècle dernier. Ainsi, l'agriculture domestique ou traditionnelle, l'agriculture marchande et l'agriculture spécialisée ont dû s'ajuster pour répondre à des contraintes économiques et politiques. On peut même établir un étonnant parallèle entre l'évolution de l'agriculture dans le Québec du 20e siècle et celle de l'ensemble de la société québécoise avec la prédominance du clergé, la révolution tranquille et la venue du Québec inc.

1475

Aujourd'hui, c'est toujours la ferme familiale spécialisée qui caractérise le modèle québécois. Ce modèle semble, cependant, avoir de plus en plus de difficulté à répondre aux impératifs socio-économiques actuels.

Face à la controverse actuelle, un nouveau rapport de force s'établit progressivement. L'agriculture se cherche une nouvelle définition en réponse aux interrogations visant tant le niveau

1480 de la structure de la ferme que les répercussions des divers modes de production sur
l'agroenvironnement et la cohabitation.

Le débat actuel va bien au-delà du développement de la production porcine. Il embrasse à
la fois l'avenir du secteur agricole et agroalimentaire du Québec et celui du milieu rural dans son
1485 ensemble. Pour assurer la pérennité, il incombe de définir un objectif commun et rassembleur
pour mettre en place le modèle québécois de l'agriculture de demain.

Avant d'aller plus loin, je vous inviterais à regarder ce que certains producteurs de la
Mauricie avaient à vous dire sur ce sujet.

1490

PRÉSENTATIONS SUR VIDÉO:

«Je suis une relève agricole pour la future entreprise qui serait favorable d'avoir des
soutiens financiers ou, en tout cas, des aides pour le transfert des fermes. Puis ensuite, les
efforts qu'on fait sur nos fermes depuis des années, les investissements majeurs qu'on fait que,
1495 aussi, ils soient reconnus par la population, pas toujours d'être les critiqués dans l'agriculture.»

«Bien, au niveau de la relève, moi, je trouve que c'est important de pas la décourager.
Souvent, dans la presse et les médias, ils vont montrer souvent le côté négatif de la production
porcine ou de l'agriculture. Puis là, ça dégage une image négative. Ça fait que là, ensuite de ça,
1500 les gens qui écoutent ça à la télévision, bien, ils se disent «ça n'a pas de bon sens» ou «ça pue»,
tout ça. Ça fait que là, ils ne s'en iront probablement pas là-dedans.»

«Au point de vue du pacte social, il faudra que tout le monde soit conscient que
l'agriculture, elle a ses avantages et ses inconvénients, et elle a quelques fois aussi peut-être les
1505 inconvénients d'odeur et d'autre chose aussi, sauf que, est-ce qu'il y a une profession qui est
parfaite?»

«Pour le développement futur, ce que j'aimerais qui se réalise, c'est de voir tout le
territoire occupé encore par des entreprises familiales, des familles qui vivent de l'agriculture. À
1510 mon sens, c'est la plus belle chose qu'on ne peut pas avoir.»

«Il y a une certaine intégration. Parce que pas d'intégration partout, c'est impossible
pour commencer. Mais il faut que le jeune qui va commencer, il peut avoir de l'aide des
intégréateurs, mais il faut qu'il pense devenir son chef un jour lui-même.»

1515

«Ah! dans vingt ans, l'agriculture, pour les jeunes de la relève qui vont s'établir ou pour
ma relève à moi parce que j'ai un petit garçon, je ne sais pas qu'est-ce que ça pourrait être. Si ça
continue comme ça... en tout cas, je ne veux pas être négative, mais ça ne s'enligne pas bien
pour les jeunes qui voudraient reprendre ça.»

1520

C'est donc dans une perspective d'assurer le développement durable de l'agriculture, en
région comme dans l'ensemble du Québec, que la relève agricole de la Mauricie propose le
maintien et le développement des fermes à dimension humainement transmissibles, soit celles

1525 exploitées par un ou des propriétaires occupants et dont le nombre d'employés n'est pas excédentaire à celui des propriétaires.

Pour assurer la viabilité de tout modèle de développement de l'agriculture, celui-ci doit convenir tant aux producteurs qu'aux citoyens pour les vingt prochaines années.

1530 L'agriculture ne s'est pas développée au même rythme partout au Québec. Dans certaines régions, elle a atteint des sommets de production qu'il nous semble bien difficile à dépasser, mais ce n'est pas le cas en Mauricie.

1535 Le lait n'est pas produit dans les supermarchés ni les dépanneurs. La population doit être consciente que l'agriculture est essentielle à la survie et que ses pratiques peuvent parfois créer des inconvénients comme les odeurs. Comme le disait récemment le premier ministre, Bernard Landry, à la *Terre de chez nous*: «Il faut une attitude cohérente. Applaudir les fromages et être contre les vaches, il y a quelque chose qui ne va pas.»

1540 (L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

En terminant, je voudrais vous laisser sur un témoignage de plusieurs producteurs et productrices qui voulaient vous transmettre un dernier message, avant de conclure.

1545

PRÉSENTATIONS SUR VIDÉO:

«Présentement, l'agriculture est en phase de se conformer au niveau de l'environnement, sauf que ça ne peut pas se faire du jour au lendemain. Les efforts sont énormes et puis dans toutes les productions.»

1550

«Je n'aimerais pas que vous voyiez la production porcine comme le bouc émissaire de l'agriculture au Québec.»

1555

«Madame la présidente, messieurs les commissaires, comme vous voyez, cette ferme est propre et nous allons continuer à l'entretenir aussi bien à l'avenir.»

1560

«Pensez-y avant de nous mettre des mesures trop restrictives. L'économie de l'agriculture est déjà assez précaire comme ça, il ne faudrait pas la remplir. Et puis donnez le temps aux agriculteurs de s'adapter.»

1565

«Moi, messieurs les commissaires, ce que je voudrais dire, c'est de ne pas regarder seulement que l'aspect environnemental de la production. Il faut aussi regarder l'aspect économique qui va aller avec l'aspect environnemental.»

«Donnons-nous la main tout le monde ensemble pour continuer à améliorer ce qui est aujourd'hui et ce qui sera demain l'agriculture.»

1570 «Pour tout ça, il faut que la société, en retour, nous donne les moyens financiers de bien en vivre de cette production-là qu'on fait, pour pouvoir continuer.»

1575 «Messieurs et madame du comité, ce que j'aimerais vous dire en finissant, c'est que j'espère que les audiences que vous passez actuellement vont vous donner une lumière claire et précise de ce qu'est la production, de ce que nous, comme producteurs, on veut, ce que les citoyens veulent, afin d'en sortir un consensus équitable et juste envers tout le monde.»

1580 «J'ai monté une business dans l'agriculture. Ça n'a pas été facile, mais j'aime ça. Je l'ai à coeur. J'espère que mes enfants l'auront aussi. Et puis comme j'ai dit, si je suis capable de leur repasser, c'est avec un grand plaisir que je vais leur remettre. Pour plusieurs générations, j'espère que l'agriculture au Québec, ça va demeurer. Merci.»

1585 Et maintenant, messieurs les commissaires, je voudrais vous présenter les jeunes hommes et femmes de défi, d'espoir et surtout de passion qui sont dans la salle. Je leur demanderais de se lever.

1585 Laissez-leur la chance de vous prouver ce qu'ils peuvent faire. C'est pour cela que je vous demande de penser à eux lorsque vous ferez vos recommandations au ministre de l'Environnement sur le futur de l'agriculture. Je vous remercie.

1590 **LE PRÉSIDENT :**

1590 Alors, vous avez répondu à ma première question. Parce que quand j'avais vu qu'il y avait 57 membres, je voulais savoir, je me demandais qui ils sont, quel âge ils ont, puis y a-t-il des femmes dans le lot. Pour ce qui est des femmes, je les ai vues, il y en a. Bon.

1595 Qu'est-ce qu'on appelle un jeune de la relève? Est-ce qu'il y a une *bracket* d'âge ou est-ce qu'il y a une durée d'expérience pour qu'on dise: «Les jeunes de la relève, c'est ceux-là»?

1600 **M. ÉRIC BOUCHARD :**

1600 Au niveau du Syndicat de la relève, il y a une *bracket* d'âge qui est de 18 à 35 ans. Mais au niveau de la réalité, la relève agricole, c'est tous les âges. Ça part du jeune enfant à aller jusqu'à un adulte qui recherche à pouvoir s'établir en relève.

1605 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais dans votre syndicat, il faut qu'il ait entre 18 et 35 ans.

1610 **M. ÉRIC BOUCHARD :**

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1615 J'ai compris aussi, parce que quelqu'un d'autre est venu au Témiscamingue, j'avais compris qu'il ne fallait pas nécessairement être un membre de l'UPA pour devenir membre du Syndicat de la relève.

M. ÉRIC BOUCHARD :

1620 Oui, c'est ça. Parce que pour être membre de l'UPA, il faut être producteur. Tandis que pour être membre de la relève, c'est un jeune qui a un intérêt à l'agriculture, mais il n'est pas nécessairement établi.

LE PRÉSIDENT :

1625 Donc, c'est une belle exception qui est faite de la part du syndicat, que d'accepter des gens qui ne sont pas tout à fait encore dans le métier.

M. ÉRIC BOUCHARD :

1630 Non, ce n'est pas une exception du syndicat, c'est une belle exception de l'UPA de nous accepter étant une part entière de leur regroupement.

LE PRÉSIDENT :

1635 Oui, mais je voulais dire du mouvement syndical. C'est correct, bien. Alors, merci d'abord pour le message.

1640 Une des choses qui me frappe beaucoup, beaucoup, beaucoup, beaucoup, c'est le mot financier. Ça revient très souvent. J'ai l'impression que ça a une certaine importance chez vous?

M. ÉRIC BOUCHARD :

1645 C'est le problème majeur de la relève, avoir l'accès au capital. C'est normal que dans notre revendication, on demande un meilleur appui.

LE PRÉSIDENT :

1650 Il n'y a pas juste du capital que vous demandez, vous demandez d'autres affaires aussi.

M. ÉRIC BOUCHARD :

1655 Bien, c'est tout l'accompagnement qui va avec toutes les mesures environnementales qui sont imposées aux jeunes, qui est un peu... on trouve abusif, dans le sens qu'il n'y a pas d'accompagnement qui va avec pour les nouveaux qui s'établissent. Il y a des mesures qui sont faites pour les producteurs déjà existants, mais on demande qu'il y ait une équité aussi envers les jeunes, qu'eux aussi aient le droit d'avoir un appui financier de la part des gouvernements.

LE PRÉSIDENT :

1660 Une question, cher collègue?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1665 À la page 7 de votre mémoire, dans le point 5 qui s'appelle *Le modèle proposé*, au premier paragraphe, vous dites qu'un jeune normalement, vous souhaiteriez qu'un jeune ait la possibilité de s'établir dans la région de son choix et dans la production de son choix. Alors le premier paragraphe après le point 5, la troisième ligne. Pourquoi vous dites ça exactement?

1670 J'imagine que si vous dites ça, c'est que vous voyez des contraintes à s'établir dans la région de son choix et dans la production de son choix. Alors, pourriez-vous donc nous expliquer ça pour qu'on comprenne mieux qu'est-ce que vous avez en tête quand vous dites ça?

M. ÉRIC BOUCHARD :

1675 Dans les contraintes, il y a les contraintes sociales dans les régions où est-ce que les gens ne veulent pas voir un type de production s'implanter. Mais il y a aussi des contraintes financières, qui sont aussi visibles et qui empêchent des jeunes de s'établir dans certaines productions. C'est dans ce sens-là qu'on a inscrit ça dans notre mémoire.

1680 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Quand vous dites ça, vous avez en tête quelle production en particulier?

1685 **M. ÉRIC BOUCHARD :**

Les productions sous contingentement, où il y a des quotas qui sont mis en place.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1690

D'accord, merci.

LE PRÉSIDENT :

1695

En page 8, le cinquième petit point, vous dites:

«La Financière agricole du Québec doit faire passer le pourcentage de sa contribution actuelle de 6 % à 9 % au Compte de stabilisation du revenu agricole pour les membres de la relève établie.»

1700

Passer de 6 % à 9 %, c'est 50 % d'augmentation, ça. Dans les négociations syndicales, d'habitude c'est rare qu'on part avec 50 % de demandes. Pourquoi ce chiffre-là plutôt qu'un autre? Et on parle de l'assurance. D'habitude, l'assurance, le cultivateur, il en met quoi, il en met 2 % et l'ASRA en met 6 %? Est-ce que c'est ça?

1705

M. ÉRIC BOUCHARD :

Non. C'est 6 % — 6 %, ce qui fait un total de 12 %. La Financière a accordé aux jeunes de la relève de pouvoir mettre seulement 3 % puis eux vont maintenir leur 6 %.

1710

Mais ce qu'on dit, nous, c'est que le total est de 9 % d'assurance. Ce qu'on voudrait, c'est d'avoir droit au 12 % comme les autres producteurs. C'est pour ça qu'on demande à La Financière de mettre le 9 %; plus le 3 % de la relève, ça fait 12 %. C'est seulement pour ça le 9 % qu'on a choisi plutôt que de mettre 7 % ou bien 8 %.

1715

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Dites-moi, la situation des jeunes producteurs agricoles, est-ce qu'elle est plus difficile dans la société que la situation des jeunes travailleurs de Montréal, par exemple, ou de gens qui ont un métier technique? Est-ce que vous avez des études comparatives là-dessus du côté de l'avenir ou de chance de développement?

1720

M. JEAN-PHILIPPE DESCHÊNES-GILBERT :

1725 Oui, je peux peut-être me permettre de répondre. Mais peut-être juste, si vous le permettez, un complément d'information.

LE PRÉSIDENT :

1730 Oui.

M. JEAN-PHILIPPE DESCHÊNES-GILBERT :

1735 Souvent, vous allez l'entendre seulement au Québec le terme «relève agricole». Lorsque vous parliez au début de la relève agricole, c'est une particularité québécoise; une des nombreuses, pourrait-on dire. En France, on parle de jeunes agriculteurs; même au Canada anglais; et aux États-Unis, on parle de *young farmers*. Mais au Québec, le terme se veut plus inclusif.

1740 Donc, on parle habituellement du jeune à partir du moment qu'il est sur le banc d'école jusqu'à ses premières années d'établissement. Donc, vous allez l'entendre certainement, vous l'avez même déjà entendu dans certaines régions. C'est un terme qui se veut très inclusif et très large.

1745 Donc, les jeunes peut-être en milieu urbain versus les jeunes en milieu rural, il y a eu, en février 2001, le Sommet du Québec et de la jeunesse, qui a permis justement au gouvernement de se donner une politique québécoise de la jeunesse. Et lors de cet événement-là, il y avait eu de nombreuses consultations régionales et il y avait eu également de nombreuses consultations provinciales qui avaient amené au Sommet. Et il ressortait évidemment que, alors qu'en agriculture les problématiques sont peut-être plus liées au financement, à l'entrepreneuriat, c'est sûr qu'en milieu urbain les problématiques vont peut-être être plus liées au fait d'essayer d'avoir un *déjeuner* comme jeune. Donc, les problématiques peuvent différer.

1755 De là à dire qu'il y a une étude qui met un par rapport à l'autre, je n'en connais pas. Mais je vous inviterais peut-être à consulter les conclusions du Sommet du Québec et de la jeunesse. Et un des chantiers de ce sommet-là était tout en lien avec l'entrepreneuriat, en lien avec l'insertion socio-économique.

1760 Mais je vous dirais, lorsqu'on parle justement de l'insertion économique et d'exprimer sa citoyenneté en tant que jeune, bien, ça inclut nécessairement — et ça, peu importe qu'on soit au niveau d'une relève agricole ou qu'on soit en milieu urbain — ça inclut la chance de réaliser son rêve, la chance de s'insérer dans le milieu de son choix. Et là, je vous dirais à ce moment-là, les jeunes en milieu urbain que les jeunes en milieu agricole font face aux mêmes problèmes.

1765 Et je terminerais peut-être en vous citant un de nos anciens ministres de l'agriculture, monsieur Trudel qui se plaisait à rappeler que probablement que les jeunes à Montréal, s'ils pouvaient s'établir en agriculture, il y aurait moins de problèmes. Donc...

LE PRÉSIDENT :

1770 C'est parce que la différence me semble la suivante. C'est qu'un jeune souvent dans le milieu urbain, maintenant, ce qu'il souhaite, c'est travailler. Vous autres, vous ne souhaitez pas juste travailler, vous souhaitez aussi de devenir des entrepreneurs, de devenir des propriétaires d'entreprises qui sont assez impressionnantes maintenant. Ce n'est pas de votre faute si le coût des terres a monté puis si l'investissement de départ est devenu si considérable.

1775 J'ai l'impression que vous avez deux types de demandes. Vous voulez à la fois exercer une profession, mais en même temps vous voulez devenir des entrepreneurs propriétaires d'une ferme de type familial spécialisé, comme vous voulez. Les deux réalités sont regroupées ensemble là.

1780

M. ÉRIC BOUCHARD :

1785 Oui, tout à fait. Tous les jeunes qui sont là aujourd'hui rêvent tous d'avoir leur entreprise. Ils ont tous la passion de la posséder et de travailler dessus et de faire progresser l'entreprise.

LE PRÉSIDENT :

Ceux qui se sont levés, c'est tout ça qu'ils veulent?

1790

M. ÉRIC BOUCHARD :

Oui, tous ceux qui se sont levés, c'est ça qu'ils veulent.

1795 **LE PRÉSIDENT :**

Les autres seraient restés assis.

M. ÉRIC BOUCHARD :

1800

Puis il y en a bien d'autres. Ils ne sont pas tous là.

LE PRÉSIDENT :

1805 Oui, d'accord. Est-ce que le climat est à la déprime chez vous?

M. ÉRIC BOUCHARD :

1810 Si le climat est à la déprime, non. Présentement, il y a une vague de sympathie. Puis je pense que tout le monde travaille dans le même sens pour aider la relève et de réussir à transférer des fermes à des jeunes. Il y a un intérêt, puis je pense que c'est le temps de faire quelque chose pour la relève.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1815 Quand vous voyez les difficultés de cohabitation qui existent chez les gens déjà implantés, en particulier dans le secteur porcin, vous qui êtes au seuil de vous lancer là-dedans, possiblement en production porcine, peut-être ailleurs aussi mais peut-être en production porcine, alors premièrement est-ce que ça vous ralentit?

1820 Vous n'avez pas l'air à être des gens ralentis, à l'heure actuelle. Mais comment vous voyez ça, vous? Pensez-vous qu'il y a des manières de -- c'est sûr que les adultes ont presque toujours raison, mais des fois les jeunes amènent des choses qui peuvent être intéressantes aussi. Alors, avez-vous des idées sur comment votre génération pourrait, qu'est-ce que vous pourriez faire de différent pour essayer de régler cette situation-là?

M. ÉRIC BOUCHARD :

1830 J'espère qu'on n'est pas juste intéressants. J'espère qu'on a aussi des fois raison. Je peux espérer, du moins.

1835 Dans ce sens-là, bon, on est conscients qu'il y a un problème avec les entourages de certaines fermes. Je pense que la meilleure façon de changer ça, c'est en valorisant la profession. On veut aller chercher les gens dans les villes, des rurbains même dans les campagnes, qu'on veut amener sur les fermes et leur faire connaître c'est quoi l'agriculture, la vraie image, pas juste qu'est-ce qui est raconté à gauche, à droite, souvent à tort. On veut vraiment qu'ils voient c'est quoi, puis se faire leur propre vision de l'agriculture, leur propre image. Puis avec ça, je pense qu'il va y avoir bien des problèmes qui vont être réglés.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1840 Peut-être un pas plus loin encore. Souvent, il y a des comités de gens qui ont des problèmes avec l'agriculture, des comités de citoyens qui disent: «Quand on écoute les producteurs agricoles, on a l'impression que leur message relativement à la cohabitation, c'est presque toujours de dire: Vous autres, les citoyens, vous n'avez pas compris. Il faut qu'on fasse une campagne de publicité pour vous faire comprendre. Il faut qu'on vous explique les choses.»

1850 Alors, les citoyens disent: «On a l'impression que c'est comme un peu unilatéral, c'est-à-dire que ça nous donne l'impression que les agriculteurs quelques fois disent: ce qu'on fait, c'est correct, vous ne le comprenez pas. Débouchez-vous les oreilles, ouvrez-vous les yeux et vous allez comprendre, et, là, il n'y aura plus de problèmes.» Et les citoyens disent: «On aimerait ça

aussi que ce ne soit pas un monologue du monde agricole vis-à-vis nous, mais un dialogue entre les deux.»

1855 Je ne vous dis pas que c'est l'opinion que j'émet, je dis: «Des citoyens disent ça.» Or, comment vous réagissez vis-à-vis des points de vue comme ceux-là?

M. ÉRIC BOUCHARD :

1860 Je vais juste vous donner un exemple. Je pense qu'il faut vivre dedans pour le comprendre.

1865 Moi, dans ma région, v'là quelques années, il y a une porcherie qui s'est installée pas très loin de chez moi. J'ai une érablière. Puis il y a un comité de citoyens qui s'est soulevé, puis dire: «Bon, ça n'a pas de bon sens. Ça va sentir», et ainsi de suite. Moi, je reste à peu près à 500 mètres de cette porcherie-là. Ils sont venus me voir pour que je signe un papier, une pétition contre la porcherie. Moi, je leur ai dit: «Bon, premièrement, je ne pense pas que ça va sentir chez moi», même si je suis plus près qu'eux, en tout cas la partie des gens qui pouvaient se plaindre. Puis je leur ai dit: «Premièrement, on est en campagne, puis on peut s'attendre que ça puisse sentir un peu. C'est comme normal là.»

1870 Puis avec le vécu que j'ai, où est-ce que je suis installé là, je peux vous dire que ça va sentir deux ou trois fois par année. Puis c'est les périodes où est-ce que le producteur étend le fumier. Je ne pense pas que ce soit vraiment quelque chose de catastrophique. Ce n'est pas quelque chose qui sent à l'année. Puis c'est vraiment une porcherie, ce n'est pas un autre élevage d'un autre type. En tout cas, c'est ce que les gens disent qui est peut-être le pire comme site d'élevage qui existe. Je ne sais pas si ça peut...

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1880 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1885 Alors, c'est une page qui est ouverte. Merci de votre contribution. Ça m'amuse beaucoup, vous avez aussi essayé de mettre un peu plus de pression sur la Commission. Mettez-en, on peut gonfler encore, on n'est pas encore prêts d'exploser. Ça fait que c'est parfait.

1890 Mais bonne chance à tout vous autres et merci d'être venus.

M. ÉRIC BOUCHARD :

1895 Merci de nous avoir écoutés.

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'invite maintenant les représentants de l'Union paysanne Mauricie, monsieur Gaétan Labelle, madame Évelyne Bellemare, et monsieur Pierre Ferron et Michèle Beauregard.

1900 Alors, pour l'identification, s'il vous plaît, pouvez-vous vous nommer?

M. GAÉTAN LABELLE :

Gaétan Labelle.

1905

Mme MICHÈLE BEAUREGARD :

Michèle Beauregard.

1910

M. PIERRE FERRON :

Pierre Ferron.

1915

Mme ÉVELYNE BELLEMARE :

Évelyne Bellemare.

LE PRÉSIDENT :

1920 Bienvenus, je vous écoute.

Mme ÉVELYNE BELLEMARE :

1925 Messieurs les commissaires, bonsoir. Mon nom est Évelyne Bellemare. Je suis responsable régionale pour l'Union paysanne en Mauricie. Alors, comment on va procéder pour la présentation du mémoire, c'est que tout d'abord je vais vous faire une très brève présentation de ce que c'est l'Union paysanne, pour ceux qui peut-être ne la connaîtrait pas. Et ensuite, la présentation de notre mémoire sur l'industrie porcine va se faire par Pierre Ferron.

1930

Ainsi, l'Union paysanne a pour but de regrouper en une force collective organisée et représentative tous ceux qui sont en faveur d'une agriculture et d'une alimentation paysanne pour faire contrepoids au monopole de représentations syndicales et aux puissants lobbies de l'industrie agroalimentaire et des promoteurs du libre-échange en faveur d'un modèle industriel d'agriculture.

1935

L'Union paysanne, tel que vous pouvez le voir au tableau, encourage, grosso modo, cinq grands axes.

Les fermes à échelle humaine. Alors, on qualifie les fermes à échelle humaine comme les fermes autonomes, diversifiées, créatrices d'emploi local, facilement transmissibles et ne

1940 dépassant pas, en moyenne, 100 unités animales ou 100 hectares, ou encore 200 000 \$ de chiffre d'affaires.

La transformation et la mise en marché à la ferme ou dans des petites entreprises à caractère local, régional ou spécialisé.

1945 Les pratiques agricoles respectueuses, respectueuses des sols, des animaux, de l'environnement et des humains.

1950 L'ouverture du statut de producteur, ainsi que des programmes agricoles et des structures de production et de mise en marché pour faire de la place aux nouveaux producteurs à temps partiel, aux producteurs transformateurs, à la vente à la ferme, à l'agriculture de proximité et de diversité.

1955 La démocratie rurale, qui redonne à l'ensemble des citoyens ruraux le pouvoir d'aménager leur territoire et de se prononcer sur les projets industriels locaux par référendum décisionnel.

1960 Alors, comme vous avez dû le constater aussi en faisant la lecture du mémoire de l'Union paysanne, qui a été réalisé par monsieur Pierre Ferron, il est très volumineux, rempli de données, de chiffres, de tableaux. Alors, afin d'alléger la présentation, on a choisi de reprendre les cinq grands axes de l'Union paysanne, tout en y apportant les propositions de solution respective.

1965 L'Union paysanne se veut un syndicat de citoyens ouvert à tous, qui favorise une agriculture et une alimentation profitable pour tous.

1970 Je tiendrais aussi à souligner, avant de laisser la parole à Pierre Ferron, que le 1er mars dernier, lors des états généraux sur l'environnement en Mauricie, il y a un sondage qui avait été réalisé en 88, qui soulignait que les odeurs occupaient le 3e rang des préoccupations citoyennes, alors qu'en mars 2003, pour le sondage avec les mêmes questions qui a été réalisé, en mars 2003, ces odeurs de lisiers et de production porcine occupent maintenant la première place dans l'esprit des gens en Mauricie.

M. PIERRE FERRON :

1975 Bonsoir, messieurs les commissaires, en particulier monsieur Beauchamp. Je suis heureux que vous soyez président ce soir, je me sens à l'aise.

LE PRÉSIDENT :

1980 Vous ne l'auriez pas été moins si on avait été quatre. Alors, faites-vous en pas avec ça.

M. PIERRE FERRON :

1985 J'admire votre sens de l'humour. Alors, on va procéder en rattachant des éléments aux cinq caractéristiques qu'on a mentionnées tout à l'heure pour l'Union paysanne. Alors, on a beaucoup de recommandations, on va insister sur ces recommandations-là et on va essayer de voir comment ça peut fonctionner relié avec notre philosophie.

1990 Alors, on va parler d'abord de fermes à échelle humaine, autonomes, diversifiées, créatrices d'emploi local, facilement transmissibles. Pour parler en termes de sociologue, ça fait appel à la fameuse théorie américaine Goldschmidt qui, dans les années 40, avait étudié l'agriculture américaine et avait découvert que les fermes à dimension humaine étaient celles qui dynamisaient le plus les milieux.

1995 Cette hypothèse-là a été réétudiée encore récemment par un économiste de l'Université Laval, que je connais bien. Et ça se vérifie aussi au Québec. Partout où l'hypothèse Goldschmidt se matérialise, les milieux sont plus dynamiques, les caisses populaires font plus d'affaires, les vendeurs de machinerie en font plus aussi et l'ensemble de la ruralité y gagne.

2000 Alors, on préconise à ce niveau-là pour garder des fermes à échelle humaine, vu que l'agriculture traditionnelle, l'agriculture conventionnelle n'a pas réussi à le faire, il faudrait modifier, comme l'ont fait d'ailleurs certains pays d'Europe — j'ai été en Suisse l'été dernier, et je l'ai vu en séjournant sur une ferme — que toutes les subventions au volume, en d'autres mots on donne tant par cochon, soient transférées en des bonifications dites écologiques en faveur des agriculteurs qui deviennent véritablement à ce moment-là des gardiens de la nature.

2005 Alors, ils n'ont plus aucune raison de produire au volume. La seule solution pour eux autres, c'est des bonifications écologiques qui vont les aider. Et ces bonifications-là ne tiennent pas compte de la taille de la ferme. C'est plus pour récompenser des actions qui sont bénéfiques.

2010 Alors, on parle aussi de la transformation et de la mise en marché à la ferme. Évidemment, tout le monde comprend qu'en vendant dans le gros, on ne peut pas compter faire un gros chiffre d'affaires, en tout cas faire un gros profit chaque année. La solution pour beaucoup d'agriculteurs, au lieu de grossir, c'est de faire de la valeur ajoutée. D'ailleurs, il y en a plusieurs qui l'ont fait. Il y avait des mesures d'assistance jadis, quand j'étais au ministère de l'Agriculture, qui préconisaient ça.

2020 Alors, une des recommandations qu'on fait reliée à ça, on dit, la valeur ajoutée pour garder des saveurs du terroir, évidemment parce que les produits industriels ont tous le même goût, c'est très difficile de distinguer un produit fait à un endroit d'un autre, alors que l'État, tant par des mesures environnementales que financières, favorise cette réconciliation de l'agriculture avec la nature.

2025 Depuis les années 1950, on a assisté à une dissociation complète de l'agriculture avec la nature. Ça a été la fameuse révolution verte qui a fait augmenter les rendements, qui a fait augmenter la production. Il fallait nourrir le monde. On s'est retrouvé avec des surplus et, en plus, avec une nature complètement dissociée de l'agriculture. Alors, c'est ce qu'on préconise, une agriculture qui se rassocie avec la nature et en même temps qui la protège.

2030 Alors, on parle de pratiques agricoles respectueuses. J'ai pris une photo justement dans une zone en surplus de lisiers à Saint-Paulin, il y a quelques années, et on voyait sur cette photo-là trois choses importantes pour l'équilibre de l'agriculture: les céréales, les herbages et les boisés.

2035 Ça, c'est une forme d'agriculture qui a été mise au point en particulier dans différents pays d'Europe, en Angleterre au début puisque la révolution fourragère a commencé là, et qui maintient un équilibre parfait au niveau environnemental, au niveau aussi de la taille des entreprises.

2040 Parce que le boisé est toujours une ressource importante, soit pour le bois de construction, soit pour d'autre chose. Les pâturages maintiennent les sols en bon état, augmentent la matière organique et les céréales peuvent profiter de l'arrière-effet des prairies. Alors, c'est une association qui économise la fertilisation et qui permet de conserver toute l'intégrité des sols.

2045 Alors, dans l'immédiat, évidemment on pourrait trouver une solution, et j'ai entendu un petit peu des choses dans ce sens-là tantôt ce soir, pour essayer de juguler un petit peu le divorce qui se produit entre les fermes de grande culture et d'élevage. Alors, un jumelage des exploitations d'élevage sans sol, avec des fermes de grandes cultures sans animaux, alors c'est
2050 une des recommandations qu'on voudrait voir mettre de l'avant. Et ce serait quelque chose qui serait imposé comme une règle environnementale, si on veut. Évidemment, ça évite d'être obligé de fouiller pour savoir si les ententes sont bien respectées pour les épandages.

2055 Alors, toujours dans le domaine des pratiques agricoles respectueuses des sols, des animaux, de l'environnement et des humains, on voudrait qu'au plus sacrant comme on dit souvent, à moyen terme, que l'État s'assure que tous les élevages sur lisier, en fait ce qu'on appelle des effluents liquides, se convertissent définitivement au fumier solide, à moins qu'ils puissent déjà épandre leur lisier sous forme de résidus solides. En fait, ils transforment déjà leur
2060 lisier.

2065 Alors, c'est une solution pour éviter de continuer à polluer les nappes phréatiques, les cours d'eau. Parce que comme tout le monde le sait, les lisiers sont un fertilisant d'abord qui est très déséquilibré à cause de la dose de phosphore qu'il contient. On en applique des quantités astronomiques dans certains cas, même si on a des PAEF, sur des sols qui normalement n'en auraient pas.

2070 On verra tantôt sur une diapositive qu'il y a même des gens qui ont vu pousser le blé d'Inde à côté de leur champ, sur les champs qu'ils cultivaient déjà, parce qu'on était en surplus de lisier. Alors, ces gens-là trouvent ça pas mal stupéfiant de voir qu'il y a des terres qui n'avaient jamais reçu d'engrais en quantité considérable, tout d'un coup sont surfertilisées pour faire du maïs. Et on sait que les doses de lisier sur le maïs, c'est assez considérable.

2075 À des pratiques agricoles respectueuses toujours, alors on voudrait que dans l'immédiat, des nouvelles règles environnementales imposent une limite d'unités animales par hectare. On sait que dans la dernière réglementation, les unités animales ont été rayées de la réglementation et on a tombé sur la norme phosphore, phosphore 2 et phosphore définitivement plus tard. Alors, on sait que cette norme phosphore là accentue, si on veut, la fertilisation puisque, quand il y a une norme, c'est toujours la norme qui fait la fertilisation.

2080 Alors, en procédant de cette façon-là, on imite la nature parce qu'on sait que la nature a une capacité de portance et ça se mesure ordinairement en unités animales par hectare. Alors, on parle en particulier de plus ou moins .8 unité animale par hectare pour tenir compte des rotations. Parce qu'actuellement, en culture du maïs, la rotation est plutôt rare.

2085 Alors, dans les pratiques agricoles respectueuses toujours, il y a des normes qui, au cours des années, au cours des changements de réglementation, ont été réduites de plus en plus. C'est en particulier les normes qui régissent les bandes riveraines des cours d'eau et des fossés agricoles.

2090 Et j'ai été un peu surpris de constater dans un texte de Lorne Giroux... en passant, Lorne Giroux, c'est celui qui nous a évité l'affront d'avoir une porcherie en pleine zone écotouristique à Grandes-Piles, il y a quelques années. D'après lui, il y a même des fossés qui sont disparus de la loi. Alors, ça veut dire que les normes ne s'appliquent plus pour ces soi-disant fossés-là. Et à ma connaissance, plus un fossé est petit, plus il est susceptible d'être contaminé parce que son débit est plus faible. On sait que la contamination se dilue quand le débit d'un cours d'eau est plus grand.

2100 Alors, que ces normes-là, qui régissent la largeur des bandes riveraines des cours d'eau, soient considérablement augmentées. Et croyez-moi, ce n'est pas une perte pour l'agriculteur. Au contraire, ça lui donne une protection supplémentaire parce que ces bandes riveraines là favorisent la faune, la flore diversifiées, la biodiversité en d'autres mots.

2105 Une des revendications de l'Union paysanne, et ce n'est pas la moindre — en passant, la photo a été prise en Suisse, pour ceux que ça peut intéresser — l'ouverture du statut de producteur, une place pour des pratiques et des méthodes environnementales. Alors, on parle ici de l'écoperformance obligatoire minimale. Alors, ça veut dire que l'écoperformance obligatoire minimale des agriculteurs repose sur une série de pratiques et de méthodes reconnues dans les milieux environnementaux. Alors, l'écoperformance, c'est la règle pour obtenir de l'aide. Et il faut des pratiques et des méthodes reconnues dans les milieux environnementaux.

2110 Et c'est ce qu'on fait actuellement en Suisse. Vous voyez que les chevaux ont de la place. Les vaches laitières sur des pâturages communautaires, c'est la même chose. Et je n'ai à peu près pas vu de porcheries en Suisse, durant les 48 heures que j'ai été là. On a conclu, en Suisse, que le bacon dont on avait besoin, on l'achetait en Bretagne et ça pollue pas mal moins la Suisse.

2115

2120 Alors, on parle de démocratie rurale. La démocratie rurale, je pense que c'est un des gros points, une capacité de charge largement dépassée. Et quand on parle de démocratie, puis on relie ça à la capacité de charge en particulier des élevages porcins actuellement en région, ça s'associe très bien ces deux éléments-là. Et je pense que les citoyens ont bien constaté que la capacité de charge de nos milieux agricoles était largement dépassée, c'est pour ça d'ailleurs qu'ils font des revendications.

2125 Alors, on recommande que l'État cesse définitivement d'émettre de nouveaux certificats d'autorisation qui, en passant, sont des certificats qui autorisent à polluer, et également qu'il cesse de recevoir de nouveaux avis de projets. Parce que, à ce qu'on nous dit, dès que le moratoire cessera, ce sera de même que ça va procéder, il n'y aura même plus de certificat d'autorisation. Et ça, ça s'applique pour les élevages porcins industriels, donc ceux qui dépassent les normes que Évelyne a mentionnées tantôt.

2130 Alors, vous assistez ici à une marche, à Bécancour en particulier, qui s'est passée en 2002, juste avant que le certificat d'autorisation soit accordé à une porcherie à proximité du village.

2135 Alors, ça termine sur un paysage un peu intéressant. C'est un marécage dans le parc national de la Mauricie, près de l'esker. Et je pense que c'est une nature très fragile. On en a à bien d'autres endroits dans la région des choses à peu près semblables. Les marécages ont un pouvoir épurateur, mais, à un moment donné quand on les sature trop, on les étouffe. Merci beaucoup.

2140 **LE PRÉSIDENT :**

2145 Merci. Alors, vous n'êtes pas nécessairement dans une salle qui vous est, à l'unanimité, favorable par rapport aux propos que vous tenez. Mais merci d'avoir le courage de le faire, d'une part; deuxièmement, d'avoir réussi à présenter un document de 80 pages en quelques diapositives, c'est déjà un beau tour de force.

2150 Alors, écoutez, vous demandez comme idéal, vous, des fermes 100 unités animales, 100 hectares, donc sur une moyenne d'à peu près une unité animale à l'hectare. Dans votre texte, vous parlez de .8...

M. PIERRE FERRON :

Plus ou moins .8, oui.

2155 **LE PRÉSIDENT :**

2160 ... ou 200 000 \$ de revenu brut. Tantôt vous ont précédé des gens qui nous ont dit, qui se battent contre les très gros et qui disent: «Nous autres, la taille idéale, ça serait 500 unités dans tel cas ou 300 dans l'autre.» On n'est pas du tout dans la même échelle.

Est-ce que c'est la mort de tous ces jeunes, que vous voyez derrière vous, que vous souhaitez? Comment on peut concilier des visions si distantes l'une de l'autre?

M. PIERRE FERRON :

2165

Ce que vous devez savoir, c'est qu'actuellement, les fermes laitières en Mauricie ont rarement plus que 100 unités animales, et la plupart en bas de ça.

2170

Et je pense que la ferme laitière, historiquement, vous pourrez me croire, je suis un économiste qui a 47 ans d'expérience en agriculture, j'en ai vu des fermes, ça fait 50 ans que je vois de l'agriculture en connaissance de cause, et ces fermes-là sont loin d'être des fermes minables, si vous voulez. Ce sont des fermes qui réussissent très bien.

2175

Et depuis les années 80, en tout cas pour ma part, c'est le conseil que j'ai donné à la plupart de ceux qui m'ont consulté. Et je peux vous dire que j'en ai vu plusieurs, et les parents et les grands-parents de ceux qui sont en arrière.

LE PRÉSIDENT :

2180

Mais pourquoi on peut vivre avec 100 unités animales dans le lait et qu'on ne peut pas vivre avec 100 unités animales dans le porc?

M. PIERRE FERRON :

2185

Je pense que la question, tantôt, a été presque posée. C'est que dans le lait, il y a des contingences et il y a des prix qui suivent parce qu'on ne surproduit pas.

2190

Dans le porc, bien, c'est l'inverse. Plus on surproduit, plus les prix tombent. Alors, il faut grossir. C'est immanquable, c'est la fuite en avant comme on appelle dans le jargon des économistes. Cette fuite en avant là va nous conduire à des monstres. D'ailleurs, on en a déjà des monstres, ce n'est pas pour rien qu'on a de la pollution dans certaines zones. Il y a beaucoup trop de déversements massifs de fertilisants au même endroit, surtout sur des terres qui sont incapables de les recevoir.

2195

Il ne faut pas oublier que le Québec n'a que 5 % des terres agricoles du Canada, de bonne qualité, alors que l'Ontario en a 16 %.

LE PRÉSIDENT :

2200

Mais vous dites à la fin — et là, c'est bien drôle — vous dites:

«En attendant que ce long processus de changement de paradigme aboutisse, l'État est confronté à une mission impossible.»

2205 **M. PIERRE FERRON :**

Effectivement.

2210 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous n'avez pas dit «une mission presque impossible», «une mission impossible».

M. PIERRE FERRON :

2215 On a tellement laissé aller les choses depuis la première flambée de la croissance des productions porcines, qui a eu lieu dans les années 80, croyez-moi, je l'ai vécue, des cas de faillite j'en ai vu énormément à ce moment-là, alors, ça c'est la première flambée de la production porcine au Québec.

2220 Alors, les fermes, à ce moment-là, étaient de dimension humaine. Et là, à un moment donné, les taux d'intérêt ont augmenté en rafale, et c'est le cas de le dire, ces gens-là n'ont pas pu passer à travers. Mais les intégrateurs, à ce moment-là, ont réussi à prendre la relève et à bâtir des gros complexes. Et on est rendu actuellement presque au double de la production qu'on avait avant 80, ce qui commence à être considérable.

2225 On avait déjà beaucoup de production à ce moment-là compte tenu de la capacité de notre milieu. Là, je ne parle pas de la capacité des sols à recevoir des lisiers. C'est une farce, ça là. Je parle tout simplement de la capacité de charge de notre milieu, ce qu'on appelle la ligne de flottaison sur un bateau. On a beau déplacer les marchandises dans un bateau, quand il est surchargé, ça ne marchera pas plus.

2230

LE PRÉSIDENT :

Et vous dites dans ce sens-là, à la page 56:

2235

«Qu'à moyen terme, en utilisant comme cible les entreprises à vendre ou celles qui ne sont pas conformes aux nouvelles règles environnementales, l'État acquiert et démantèle des porcheries qui taxent la capacité de charge des milieux et révoque les certificats d'autorisation.»

2240 **M. PIERRE FERRON :**

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2245

C'est des paroles très dures.

M. PIERRE FERRON :

2250 Alors, c'est pour aider l'État à s'en sortir, parce qu'il n'y en a pas d'autres solutions. Puis ça, on va en voir des fermes porcines qui vont faire faillite prochainement. Il n'y a pas d'erreur là-dessus. J'ai fait assez de dossiers dans ma vie. J'en ai fait encore l'an dernier. Les difficultés financières s'accumulent actuellement parce que les prix ne s'améliorent pas. Alors, les gens sont portés à investir à nouveau. Quand tu investis à nouveau, les taux d'intérêt, s'il fallait qu'ils montent légèrement, le nouvel investissement devient non rentable.

2255

On a oublié que l'inflation, depuis les années 70, a été très réduite. Dans les années 70, on pouvait faire n'importe quelle bêtise, l'inflation nous permettait de nous rattraper. En d'autres mots, on gagnait des valeurs.

2260

Actuellement, l'inflation est trop réduite pour qu'on puisse faire ça. Alors, on ne peut pas se refinancer en comptant sur nos valeurs. D'autant plus que, comme je l'ai mentionné si vous vous rappelez bien à la fin de janvier, quand j'ai posé quelques questions, le certificat d'autorisation, c'est une valeur ça aussi. Il ne faut pas oublier ça. Et ça peut valoir plusieurs centaines de mille dollars sur une ferme porcine. Alors, ça n'aide pas beaucoup à se refinancer quand on bâtit une nouvelle porcherie.

2265

LE PRÉSIDENT :

Vous avez un modèle qu'on pourrait appeler de production modeste, appelons-le. Vous pouvez l'appeler équilibré. Mais on est actuellement, globalement, dans un modèle de production intensif avec, dans l'horizon, non seulement de parvenir à l'autosuffisance, et à l'exportation. Donc, on exporte des choses, par ailleurs on importe des fruits, on importe toutes sortes de choses. Et dans une perspective mondiale, il y a 6 milliards d'humains, il y a des besoins alimentaires en prospective considérables auxquels on doit faire face.

2275

Est-ce qu'on peut devenir un joueur là-dedans? Et est-ce que ce n'est pas de notre devoir justement d'être aussi dans des formes d'intensification de la production dans un marché qui n'a plus beaucoup de frontière, sur lequel on devient un acteur de taille international?

2280

C'est, au fond, ça qui porte beaucoup le mouvement dans lequel on est. Et vous semblez, au contraire, dire: «Non, redevenons autosuffisants pour nous-mêmes et puis on n'a pas besoin d'autre chose.» Mais la réalité, est-ce qu'elle correspond à ça?

2285

M. PIERRE FERRON :

Il y a un économiste de la Banque Mondiale, Herman Daly — d'ailleurs qui a quitté la Banque Mondiale parce qu'il était tanné de financer des projets gigantesques comme ce qu'on voit un peu partout — et Herman Daly a fait des calculs, c'est un économiste, aux États-Unis en particulier. Et il a découvert par ces calculs-là puis par les expériences qu'il a répertoriées, que chaque région américaine, donc canadienne par la force des choses, pouvait pratiquement s'autosuffire en aliments, mais à la condition qu'on se contente de certains aliments, et que tous ces échanges qu'on voit partout, bien, c'est là rien que pour faire le bénéfice des actionnaires, des compagnies de transport, des grandes multinationales, ainsi de suite, et qu'à un moment donné, il faut revenir à des réalités parce que nos ressources vont nous le dire à un moment donné.

2290

2295

Elles sont déjà gravement handicapées, nos ressources sol en particulier. La détérioration est rapide actuellement. On a vu que sur les terres à culture intensive, 90 % de ces terres-là sont sujettes à l'érosion ou à d'autres dommages dit environnementaux.

2300

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça veut dire que je devrai renoncer à manger des kiwis et à manger...

2305

S'il vous plaît, non, non, on ne fait pas de blagues là. On essaie d'être sérieux. On est souriants mais on ne fait pas de blagues.

2310

Alors, est-ce qu'il y a des choses exotiques qu'on mange... dans notre train de vie, on a des autos *world class* et on a une table maintenant qui ressemble en rien de mon enfance où une orange était un cadeau de Noël dans un bas de Noël. J'ai ça tous les matins. J'ai des ananas. J'ai des langoustines, je ne sais pas d'où elles viennent. J'ai des cuisses de grenouilles, que je ne mange plus parce que je sais que... bon. Mais au fond, il y a plein de choses. Et vous, vous dites: on va revenir à des choses du terroir plus saines.

2315

M. PIERRE FERRON :

Sans tomber dans une telle austérité, il y a moyen de contrôler davantage notre alimentation produite au Québec. Et c'est ce qu'on préconise en parlant de produits du terroir, de saveurs du terroir. On peut diversifier les goûts si on ne diversifie pas les aliments. Et je pense que ça revient à peu près au même.

2320

Mme ÉVELYNE BELLEMARE :

J'aimerais peut-être rajouter quelque chose un peu là-dessus, si je peux me permettre.

2325

LE PRÉSIDENT :

Oui, madame.

2330

Mme ÉVELYNE BELLEMARE :

C'est que, ce qu'on dit là-dedans, c'est que on ne veut pas empêcher qu'il y ait de l'exportation ou quoi que ce soit. Ce qu'on veut dire surtout là-dedans, je pense, c'est aussi que ça ne soit pas l'État qui subventionne ça mais plutôt que... autrement dit, les subventions qui vont au volume de la production. Parce que nécessairement, quand on fait de l'exportation, c'est qu'il y a un certain volume. Bien, que ce ne soit pas l'État qui finance ça, que ce soit plutôt le producteur lui-même qui arrive à, s'il fait de l'exportation, bien qu'il s'autosuffit là-dedans.

2335

2340

LE PRÉSIDENT :

Puis s'il y a des subventions, vous les voulez à la performance écologique.

2345

Mme ÉVELYNE BELLEMARE :

Oui.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2350 Sur la page frontispice de votre mémoire, vous citez un économiste québécois célèbre, monsieur François-Albert Angers. Vous citez une phrase qu'il aurait écrite en 1943, qu'il a certainement écrite en 1953.

M. PIERRE FERRON :

2355 Non, non, 43, pas 53.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2360 43, qui dit:

«Pour qu'une organisation scientifique et mécanisée à fond de l'agriculture produise à meilleur compte que la ferme paysanne, il faudrait que le marché soit extensible, alors qu'au contraire, il est déjà saturé.»

2365 En 1943, il y avait sur la planète autour de 2 milliards de personnes. Aujourd'hui, il y en a 6 milliards. Le volume de nourriture qui est consommé sur la planète a triplé, quadruplé depuis ce temps-là. La population du Québec, du Canada, autour de 1943, ça devait être de l'ordre de 15 millions, probablement moins que ça.

2370 **LE PRÉSIDENT :**

Non, moins que ça.

2375 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Moins que ça, 12 millions, 10 millions.

LE PRÉSIDENT :

2380 10 millions, probablement.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2385 Alors, je comprends monsieur François-Albert Angers d'avoir dit, en 1943, que lui, il ne voyait pas que le marché des produits alimentaires puisse être extensible. Mais qu'on redise aujourd'hui que le marché ne s'est pas étendu, agrandi entre 1943 et aujourd'hui, je comprends mal. Pourriez-vous m'expliquer ça?

2390 **M. PIERRE FERRON :**

Alors, ce qui est arrivé, c'est que la production a augmenté. C'est la révolution verte, tout simplement.

2395 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Et le marché aussi. Non? Parce que la production...

2400 **M. PIERRE FERRON :**

Oui, mais le marché est toujours saturé.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2405 Oui, mais il est extensible.

M. PIERRE FERRON :

En fonction de la population.

2410 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Oui.

2415 **M. PIERRE FERRON :**

Mais la population, de plus en plus dans nos pays en tout cas, a tendance à régresser même.

2420 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Mais de 1943 à aujourd'hui, vous convenez que le marché s'est étendu? Non?

2425 **M. PIERRE FERRON :**

D'ailleurs, ça n'a jamais été un problème de production. C'est un problème de marché.

2430 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Non, non. Le marché a deux éléments: il y a la production et il y a la demande. Alors, si on triple la production, ou bien on la congèle ou bien on l'écoule à quelque part. Alors, l'augmentation de la production qu'il y a eue de 1943 à aujourd'hui n'est pas toute dans des silos ou dans des congélateurs, elle a été écoulée sur le marché.

2435 **M. PIERRE FERRON :**

C'est ça.

2440 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Or, donc, le marché s'est étendu. Non?

2445 **M. PIERRE FERRON :**

Le marché n'est pas extensible individuellement. Il est en fonction de la population.

2450 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Oui.

2455 **M. PIERRE FERRON :**

Mais on est capable de surproduire énormément avec les techniques modernes. Et c'est ce qu'on fait régulièrement, c'est pour ça que...

2460 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Merci. À la dernière page de votre mémoire, vous nous parlez d'une solution technologique globale. Vous présentez un système. Et vous accompagnez une illustration d'un commentaire, qui dit:

«Normand Scott, professeur de génie biologique et environnemental au Collège d'agriculture et de la vie de l'Université Cornell, utilise le graphique de gauche pour démontrer

2465 *comment il est facile de recréer un système fermé dans lequel les effluents encombrants sont recyclés sous forme de ressources précieuses.»*

2470 Mais dans le système fermé qui est illustré, on voit une flèche qui indique -- il l'appelle des *outputs*, des choses qui sortent du système: de la viande, du gras, des produits qui sortent de la ferme. Or, souvent on a un peu cette représentation-là, que la ferme est un système fermé, qu'on a qu'à recycler des déjections et que tout va tourner indéfiniment.

2475 Alors quand vous dites: «recréer un système fermé», avez-vous la conviction que la ferme est un système fermé ou que c'est un système ouvert qui exporte des éléments puisés à la base, dans le sol, et qu'en ne recyclant que ce qui est produit sur la ferme, on va miner le sol?

2480 Plusieurs auteurs ont bien étudié cette question-là en disant: «Comme il sort des choses de la ferme et ces choses-là, ultimement, c'est du phosphore, c'est de l'azote, c'est toutes sortes d'autres matériaux, il faut restituer à la ferme les matériaux qui en sortent.» Donc, comment pouvez-vous concevoir que ça puisse être un système fermé?

M. PIERRE FERRON :

2485 La notion de système fermé, c'est une notion écologique. Alors, c'est un système qui recycle tout ce qui normalement serait des effluents qui s'en iraient dans la nature. Alors, c'est dans ce sens-là, un système fermé et un système ouvert. Un système ouvert, bien, on a l'exemple typique d'une production porcine intégrée sans sol. Alors, il en rentre, il en sort, mais on ne sait pas où est-ce que ça va; puis ce qui rentre, on ne sait pas d'où ça vient.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2490 Mais d'une ferme, on va sortir des produits végétaux ou des produits animaux. Là, vous parlez des déjections. Mais une ferme, c'est fait pour sortir quelque chose qui est destiné à alimenter la population en général. Or, il sort des choses de la ferme. Les choses qui sortent, il faut les remplacer, donc, par des éléments qui vont venir de l'extérieur si on veut garder dans le système qui est la ferme, et ultimement dans le sol, un niveau de fertilité qui ne va pas en se dégradant. Non?

M. PIERRE FERRON :

2500 Pas nécessairement. Tantôt, j'ai donné l'exemple d'une ferme qui possédait boisé, prairie et céréales. Et ça peut être un système fermé. C'est sûr que les éléments fertilisants produits sur la ferme sont retournés à la ferme. Les éléments minéraux qui seraient exportés peuvent être réintroduits par des moulées, des choses semblables qui sont prises à l'extérieur, mais on a quand même un système fermé, dans le sens que la ferme recycle au mieux tout ce qui peut passer dans le circuit.

2505

2510 L'exemple le plus criant de ça, c'est qu'une municipalité, par exemple, qui envoie tous ses égouts à la rivière, ça, c'est un système ouvert. Mais la municipalité qui recueille toutes les matières qui peuvent être recyclées et qui les recycle effectivement chez les producteurs qui fournissent l'alimentation de la ville ou du village, là on obtient un système global fermé.

2515 Alors, c'est une notion d'écologie, tout simplement. Et, plus on a un système ouvert, plus on a de pollution. Ça, c'est évident. Alors, il s'agit de regarder, la meilleure norme pour vérifier si un système est ouvert ou fermé, regarder la pollution qu'il produit.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Merci.

2520 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, on peut arrêter là-dessus? Merci de votre présentation. Je pense, monsieur Ferron, que vous avez un autre mémoire plus tard, je pense que c'est demain.

2525 **M. PIERRE FERRON :**

Je vais vous expliquer demain ce que je viens de vous dire.

2530 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup et bonne chance à vous.

2535 Alors, je demande maintenant à monsieur Yvan Fréchette de la Ferme Porcibel inc. Monsieur Fréchette, bonsoir.

M. YVAN FRÉCHETTE :

Bonsoir, messieurs.

2540 **LE PRÉSIDENT :**

Vous ne nous avez pas fait parvenir de texte au préalable, on parle d'un mémoire verbal. La procédure le permet. Je vous donne quelques minutes pour nous exposer votre pensée. Si on peut ensuite engager un dialogue, ça fera plaisir.

2545 **M. YVAN FRÉCHETTE :**

C'est ça.

2550 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

M. YVAN FRÉCHETTE :

2555

Merci beaucoup. Justement, moi, c'est un témoignage — ce ne sera pas bien long, cinq minutes environ — pour vous montrer qu'il existe déjà dans la production porcine, chez les producteurs, des faits concrets en agroenvironnement qui sont réalisés, qui aident à faire une meilleure cohabitation avec les citoyens, et qu'il y a des efforts consentis là-dedans et que je vais vous montrer des réalisations.

2560

Donc, moi, ça va être en deux parties, la première vous montrant un portrait de la ferme et ses réalisations agroenvironnementales. Et la deuxième, c'est des réflexions d'un producteur qui, à tous les jours, quand il travaille dans sa porcherie, se pose ou se questionne dans le futur de sa production, pour vous aider à faire vos recommandations.

2565

Donc, bonjour. Je suis producteur de porcs et j'ai accepté de venir témoigner parce que je crois en la cohabitation entre tous. Et elle est possible. Il y a une place à chacun et chacun a sa place. Donc, moi, j'ai 37 ans. Je suis marié. J'ai quatre enfants, des enfants de 8 ans et moins. J'ai acheté la ferme familiale il y a bientôt 8 ans avec mon épouse qui était déjà, elle, en production depuis 25 ans.

2570

Nous possédons ce qu'on appelle un producteur indépendant, je possède entièrement les 600 truies, parce que je suis en sevrage hâtif, les 600 truies, les bâtisses et le fonds de terre. Je ne me caractérise pas comme un producteur de la relève agricole, parce que ça fait maintenant bientôt 8 ans que je suis en production.

2575

LE PRÉSIDENT :

Puis vous avez passé l'âge, vous avez 37 ans.

2580

M. YVAN FRÉCHETTE :

C'est exactement.

2585

LE PRÉSIDENT :

C'est déjà trop tard.

2590 **M. YVAN FRÉCHETTE :**

Exactement. Mais ce que je peux vous dire, c'est que je considère que je crois représenter l'agriculteur québécois de l'avenir pour les vingt prochaines années et que, dans les vingt prochaines années, il y a d'énormes défis à rencontrer et qui sont des exigences, telles les normes HACCP et la traçabilité pour avoir une meilleure salubrité. Il y a aussi les normes agroenvironnementales pour la protection de l'environnement. Il y a aussi le bien-être animal aussi pour voir à ce que tous les animaux soient dans les meilleures conditions.

2600 Je vous ferais juste remarquer que dans les années 70 et 80, exemple mon père et d'autres producteurs, ce n'était pas des enjeux, qui n'étaient même pas pensés, ça, dans le temps. C'est des contraintes qu'on a maintenant à supporter.

2605 Les producteurs de porcs sont, malgré ce que pensent beaucoup de gens, des hommes et des femmes qui évoluent dans le temps. Nous sommes d'ailleurs, la production porcine, la première production qui s'est fait un portrait agroenvironnemental et qui s'est aussi doté de gestes concrets en environnement. Je vais vous les énumérer chez la Ferme Porcibel.

2610 Bien, premièrement, à chaque fois que j'ai fait des rénovations dans mes porcheries, parce que j'en ai quatre, une à côté de l'autre, pour faire le complexe de 600 truies, j'ai toujours pensé à mettre des équipements qui voyaient à réduire la quantité de gaspillage d'eau. Exemple, dans les gestations, enlever les suces pour mettre des auges communes avec une flotte.

2615 Ensuite, j'ai mis une machine, c'est un gros mot, mais je traite mon eau pour que les aliments que mes truies mangent, ingèrent mieux les nutriments dans les moulées pour qu'il y ait moins de rejets d'azote et de phosphore et de potasse dans le fumier. Et d'ailleurs, les gaspillages d'eau diminués, on n'oublie pas que c'est du fumier de moins à épandre sur les champs.

2620 Comme autre geste concret que j'ai posé, chez nous, j'ai deux fosses, j'ai mis un toit sur les deux fosses, un en 2001, un en 2002, même si les exigences n'étaient pas nécessaires dans mon cas. Je l'ai fait par souci de cohabitation avec mes voisins. Et c'est une facture qui m'a coûté 40 000 \$, sans subvention, totalement à mes frais.

2625 Depuis 10 ans, nous plantons sur la ferme des arbres à tous les ans. J'ai déjà deux haies brise-vent qui sont en force, qui font leur travail, une troisième qui va être à sa pleine expansion dans deux ans et une nouvelle plantée de l'année passée.

2630 De plus, dans mon cas, pour faire justement aider à la connaissance de la production, nous avons organisé, en octobre dernier, des portes ouvertes sur ma ferme, où on a invité tous les maires et les conseillers municipaux de la région proche de chez moi, au Centre-du-Québec,

les députés et les journalistes. Il y avait 35 personnes qui sont venues. Puis dans les 35 personnes, avant de commencer la visite, il y en avait 30 qui n'avaient jamais mis les pieds dans une porcherie, mais qui avaient une vision bien arrêtée de la production porcine par ce qu'ils avaient vu, lu ou entendu.

2635

Et bien, comme conclusion à la fin de la rencontre, ils ont trouvé, chez moi en tout cas, que le travail qu'on fait en production porcine est fait de façon intelligente et responsable et qu'après tout, une ferme de 600 truies, c'est encore une ferme à dimension humaine pour une famille avec un employé à temps plein. Comme de raison, tout le monde a droit à une fin de semaine de congé de temps en temps. Ça, c'est les portraits réalisés sur la ferme.

2640

Pour ce qui est des pistes de réflexion, pour répondre aux exigences de la population, qui sont surtout vers les odeurs, et aux réglementations provinciales et municipales, à mon avis, les outils pour aider à une bonne cohabitation harmonieuse et une protection de l'environnement, les outils existent déjà. Et je vais vous en nommer quatre. Ce sont les toits sur les fosses, les rampes d'épandage, les haies brise-vent et les différentes machines à traiter le fumier, que ce soit un séparateur solide-liquide, de la décantation ou celle qui traite le fumier au point de retourner l'eau au cours d'eau.

2645

Mais attention, l'établissement de ces outils va aller avec l'argent disponible. Les producteurs, comme tout bon gestionnaire, ne peuvent pas aller plus vite que leur portefeuille ne leur permet. Bien qu'il existe des programmes, oui, comme Prime-Vert, ils ne sont pas nécessairement adaptés comme il faut aux producteurs et versus les exigences environnementales.

2650

2655

Je vous donne un exemple rapide. Moi, quand j'ai acheté la ferme chez nous, en 95, j'ai eu droit à Prime-Vert. Puis ça ne s'appelait pas Prime-Vert dans le temps. J'avais deux fosses qui n'étaient pas conformes dans le temps, je les ai remplacées par une fosse. Donc, j'ai eu une subvention. Mais quand en 2001, j'ai voulu mettre un toit sur ma fosse, je ne pouvais plus aller, retourner au Prime-Vert pour me mettre conforme... bien, pas conforme, mais pour faire un acte environnemental, pour aider l'environnement. Vu que j'avais déjà eu une subvention, je n'avais pas le droit d'y retourner une deuxième fois.

2660

Je crois, comme producteur, qu'il faut passer par une réforme de l'accessibilité au programme de subventions, modifier les critères exigés en fonction de la taille des entreprises où les subventions favoriseront les fermes familiales et en donnant la possibilité à chacune des fermes d'appliquer sur chacun des outils qui permettent une meilleure cohabitation ou une protection de l'environnement.

2665

Donc, en terminant, il faut garder en mémoire que la cohabitation passe avant tout par le respect des deux parties, producteur versus le citoyen et le citoyen versus le producteur. Et que si le proverbe qui dit *Le nerf de la guerre est l'argent*, vous comprendrez que peu importe les recommandations que vous ferez au gouvernement, elles devront obligatoirement être rattachées à des sommes d'argent pour en permettre leur réalisation. Sinon, la vitesse d'application de ces outils-là sera retardée. Et deuxièmement, seules les grosses fermes auront les moyens d'investir

2670

2675

dans l'agroenvironnement, ce qui se fera au détriment des petites fermes familiales qui ne pourront pas mettre l'argent là-dessus. Et les fermes familiales, ce n'est pas le message que les citoyens nous envoient, à ce qu'elles disparaissent. Merci.

2680 Je m'excuse si ça a été vite mais je ne voulais pas vous retarder.

LE PRÉSIDENT :

2685 C'est correct. Merci. À part ça, vous parlez bien...

M. YVAN FRÉCHETTE :

Merci.

2690 **LE PRÉSIDENT :**

... sans texte comme ça, avec un schéma. Merci beaucoup. Donc, dites-moi, vous me parlez de cohabitation, est-ce qu'on peut savoir dans quel coin vous êtes?

2695 **M. YVAN FRÉCHETTE :**

Centre-du-Québec, Saint-Zéphirin-de-Courval, ça c'est entre Nicolet et Drummond. Baie-du-Febvre, les oies de Baie-du-Febvre?

2700 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2705 **M. YVAN FRÉCHETTE :**

Bon, bien, en allant vers Drummondville, la 255 qu'elle s'appelle, Saint-Zéphirin-de-Courval, Saint-Cyrille-de-Wendover, mettons, sur le bord de l'autoroute 20.

LE PRÉSIDENT :

2710

Tous les autres noms, je les connais, mais le nom de votre village...

M. YVAN FRÉCHETTE :

2715

Saint-Perpétue, bon, bien, c'est à dix minutes de chez nous.

LE PRÉSIDENT :

2720

C'est correct. Je suis pris en défaut. Est-ce que vous recevez, vous, des plaintes de vos voisins?

M. YVAN FRÉCHETTE :

2725

Non. Parce que moi, quand je vais... ça, je dis ça souvent à ceux qui viennent chez nous, moi, à toutes les semaines... il y a un dépanneur au village. Puis je suis un sportif, je joue à la balle, il y a un terrain de balle, mes enfants jouent à la balle. Quand je vais faire du social, comme on dit, se faire pointer du doigt, ce n'est jamais très, très intéressant.

2730

Ça fait que moi, comme je vous ai dit tantôt, sans avoir besoin de me le faire exiger, vu que mon portefeuille cette année-là me le permettait, j'ai mis des toits sur mes fosses pour aider à la cohabitation de mes voisins. Deuxième chose, je me sers de mon gros bon sens. Si je sais que dans mon rang, où je suis quand même à 1½ kilomètre de la zone blanche, ce n'est quand même pas extrêmement loin, si je sais qu'il va y avoir une activité spéciale l'été, une fin de semaine, qu'il y a un party, quelque chose, on se connaît tous à Saint-Zéphirin, puis je sais qu'il va y avoir cette activité-là, bien, on n'étend pas les journées avant l'activité. On se sert de son gros bon sens.

2735

Jusqu'à temps que je vais me servir de mon gros bon sens, je pense que les gens... en tout cas, les citoyens à Saint-Zéphirin reconnaissent les efforts que je fais de ce côté-là. Ça fait que non, je n'ai pas eu encore de plaintes de ce côté-là.

2740

Même ça, vous pouvez le vérifier, mais je sais que vous n'avez pas le temps de faire ça, chez nous, le rang qui passe par chez nous, ça fait un carré qui fait que ça revient au village, le monde, beaucoup, l'été, ils prennent des randonnées de bicyclette, ils viennent chez nous puis ils sont tous là: «Ah! Yvan, ça ne sent pas chez vous.» Bien oui, mais je fais des efforts. Je mets des haies brise-vent. Je mets des toits. Je me sers de mon gros bon sens pour l'épandage. Veux, veux pas, à un moment donné il faut que ça se répercute.

2745

LE PRÉSIDENT :

2750

L'année passée, vous avez fait une réunion, il y est allé 35 personnes, des politiciens du coin, etc.?

M. YVAN FRÉCHETTE :

2755

Pour les portes ouvertes?

LE PRÉSIDENT :

2760

Oui.

M. YVAN FRÉCHETTE :

2765

Oui. Bien, les députés ne sont pas venus mais leurs représentants sont venus.

LE PRÉSIDENT :

2770

Vous devriez le faire maintenant, il y aurait du monde pas mal!

M. YVAN FRÉCHETTE :

Je n'ai pas de problème pour faire connaître ça.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2775

Pourriez-vous nous dire -- bon, vous êtes certainement bien au fait du débat à propos de la gestion des déjections sous forme de lisier ou gestion sous forme litière. Premièrement, on entend souvent dire que le ministère de l'Agriculture a incité les producteurs à gérer leurs déjections sous forme de litière.

2780

Pourriez-vous nous dire si, quand vous avez démarré en production porcine, quand vous faites des agrandissements, il vous vient de temps en temps ou il vous est venu à l'idée d'examiner: bon, gérer autrement les déjections, est-ce que ce serait une option praticable, faisable? Si quelqu'un vous interroge et vous dit: «Pourquoi tu ne gères pas tes déjections sur litière», qu'est-ce que vous diriez sur un item comme celui-là?

2785

M. YVAN FRÉCHETTE :

2790

Il y a différents points. Si je pars de la prémisse que du fumier liquide bien géré... je connais beaucoup de fermes que ça fait 25 ans qu'ils sont en production porcine en fumier liquide, puis quand c'est bien géré, il n'y en a pas de pollution de cours d'eau, puis il n'y en a pas de surfertilisation.

2795 On peut venir sur mes terres, ça fait trente ans qu'il y a du fumier, puis il n'y en a aucune qui est déclarée riche. Donc, quand il y a une bonne gestion du fumier, en partant, ça aide. Je ne dis pas qu'il n'y a pas des terres qui sont de nature excessivement riche ou riche, là c'est une autre problématique. Puis dans mon cas, ça ne se posait pas.

2800 Ensuite, il y a le côté santé aussi. Moi, j'ai juste des truies qui ont des petits bébés qui partent au bout de 19 jours. Si je mets de la litière, c'est bien important, c'est une source à garder la maladie qu'il y a dans le bois, qu'on rejette et qu'il faut changer. Les quantités seraient...

2805 Il y en a qui vont trouver qu'une fosse, c'est gros, ils appellent ça une piscine à fumier. Mais juste imaginer le nombre de litière en *rip* de bois, exemple, pour absorber tout le liquide qui se fait, parce qu'on fait du lavage aussi, on lave nos cages, ça prendrait quatre fois la grosseur de la fosse juste pour faire le tas pour, après ça, aller l'étendre. Ça fait qu'on le regagne où après la gestion du fumier solide et liquide? Dans une porcherie je parle.

2810 Ça fait que moi, dans mon cas à moi, c'est quasiment impraticable avec 600 truies, exemple, même si je considère que je suis à dimension humaine quand même là. J'ai juste un employé, plus moi, plus ma conjointe qui fait toute la paperasserie à la maison.

LE PRÉSIDENT :

2815 Est-ce que vous avez aussi une ferme sur laquelle vous épandez votre fumier?

M. YVAN FRÉCHETTE :

2820 Oui, oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Où vous faites de la culture?

2825 **M. YVAN FRÉCHETTE :**

J'ai été vite, mais effectivement...

LE PRÉSIDENT :

2830 Vous faites des cultures de quel type?

M. YVAN FRÉCHETTE :

2835 Ah! bien, il y a une rotation de culture: soya, céréales, maïs. Puis un certain temps, il y avait des prairies aussi là.

2840 Mais moi, j'ai une entente en bonne et due forme avec un producteur grande culture à 6 kilomètres de chez nous, une entente de quinze ans, qui fait qu'il va pouvoir prendre mes surplus de fumier. On va étendre ce qu'on a besoin chez nous et le restant va aller pour fertiliser ses terres chez lui. Ça fait que c'est comme ça qu'on...

2845 J'ai mon registre d'épandage depuis août 97, depuis que c'est en fonction. Ça, je tiens ça à tous les ans, mordicus. J'ai mon PAEF depuis trois ans. Puis j'ai mon entente avec un producteur. Il faut quand même être visionnaire un peu quand on sait qu'on a... à un moment donné, on voit que les terres qu'on possède ne seront plus suffisantes pour le fumier, il ne faut pas attendre à la dernière minute non plus pour aller voir un producteur qui est convaincu à la fertilisation des fumiers, ce que j'ai fait il y a trois ans, pour avoir une entente à long terme.

2850 **LE PRÉSIDENT :**

Et vous avez une entente notariée?

2855 **M. YVAN FRÉCHETTE :**

Oui, oui. Bien, pas notariée, là, mais en bonne et due forme avec un contrat ferme à ferme, qui est selon les exigences demandées avec l'Environnement.

2860 **LE PRÉSIDENT :**

Je ne vous demanderai pas votre rapport d'impôt.

2865 **M. YVAN FRÉCHETTE :**

De ce temps-ci, il n'est pas bien beau.

2870 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Vous n'êtes pas, sans doute, sans avoir entendu parler des nombreuses critiques qui souvent en parallèle critiquent la production porcine de grande taille, avec gestion des déjections sur lisier. Et on dit: «Ça, c'est couplé à la production de maïs, et le maïs, c'est une plante qui a besoin énormément de fertilisant, donc une plante polluante.» Alors, comment vous réagissez par rapport à ces assertions-là, vous?

2875 **M. YVAN FRÉCHETTE :**

À ces affirmations-là?

2880 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Oui.

M. YVAN FRÉCHETTE :

2885 Moi, premièrement, le maïs, s'il y a du maïs au Québec, première chose, ce n'est pas pour étendre du fumier, c'est pour nourrir des animaux. Puis ça s'adonne que dans la production porcine, l'ingrédient majeur, 60 % des moulées faites sont faites à base de maïs. Donc, ça en prend du maïs.

2890 Ensuite de ça, le fumier, s'il est bien géré, il n'y en aura pas de problème. Puis mettons que demain matin, il n'y a plus de cochons, on va régler ça comme ça — elle m'est revenue mon idée — il va y avoir encore du bovin laitier puis de la volaille. Mettons qu'on dit demain matin, moi, je n'existe plus. Il va encore se semer du maïs, à ce que je sache; moins, mais il va s'en semer. Il va être fertilisé pour qu'il pousse ce maïs-là. O.K., mettons qu'on ne met plus de fumier de
2895 cochon, ça va prendre de l'engrais chimique pour continuer que la pousse pousse normalement avec des rendements minimum.

 Ça fait qu'il ne faut pas penser que le fumier de porc a été mis en plus de l'engrais chimique. Le fumier de porc est mis et ce qui manque, on le complète avec l'engrais chimique.
2900 Mais demain matin, s'il n'y a plus de cochons, il va encore y avoir du maïs, puis ça va prendre de l'engrais chimique. Puis c'est là que...

 Moi, en très peu de temps, j'ai vu la différence entre le fumier de porc, c'est un déchet, ça n'avait aucune valeur fertilisante, on parle de fin des années 80; début des années 90, le
2905 fumier de porc, c'était une valeur fertilisante, mais ça cette étape-là, elle n'a pas duré longtemps; après ça, depuis fin des années 90, le fumier de porc, pour certains, c'est de la pollution. Mais pour nous autres, les producteurs, c'est un engrais organique qu'il faut tenir compte maintenant.

 Puis il ne faut pas penser que les producteurs font tout ça... dans les années 70 et 80, j'ai
2910 des connaissances de producteurs qui suivaient les normes recommandées agronomiques par le MAPAQ pour savoir: «On met le fumier là. On met de l'engrais.» Ils ont fait ça dans les années 70, 80. Ils ont toujours... ils n'avaient pas étudié là-dedans, ils se sont fiés sur les recommandations agronomiques, ils se ramassent aujourd'hui avec des terres surfertilisées. Mais ce n'est pas tout fait...

2915 Il y en a que ça n'a pas été fait consciemment, dans le sens que les connaissances agronomiques du temps disaient: «Le fumier, ça n'a pas de valeur.» Puis ça a été fait longtemps, ça, jusqu'aux années 80. Mais ça, aujourd'hui, on en paye le prix.

2920 Mais virer ça de bord, bout pour bout, c'est difficile. Ça prend du temps. C'est aussi simple que ça.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2925 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci monsieur, et bonne chance à vous.

2930

Alors, merci. Nous autres, les commissaires, on va aller donner la main à ceux qui sont venus présenter des mémoires pour vous remercier personnellement, mais on ne jaspera pas après ça. Il n'est pas interdit de jaser, même si vous êtes d'opinion différente.

2935

On se retrouvera demain à 1 h 30. Merci, bonsoir.

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2940

ET, J'AI SIGNÉ:

2945

LISE MAISONNEUVE, s.o.